



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





600092378Z



















**BANNISSEMENT**  
**DES JÉSUITES**  
**DE LA LOUISIANE.**



BANNISSEMENT  
DES JÉSUITES

DE LA LOUISIANE  
RELATION ET LETTRES INÉDITES

PUBLIÉS

PAR LE P. AUGUSTE CARAYON  
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.



PARIS  
L'ÉCUREUX, LIBRAIRE,  
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 3  
1865

21

133. e. 32.



Quand l'Europe découvrit l'Amérique, une de ses premières pensées fut d'en renouveler la face en lui donnant sa civilisation. Pour arriver au but il y avait deux systèmes : celui de l'Eglise et celui des politiques. Le système de l'Eglise, bien simple et bien connu, était la conversion des Indiens : et depuis bientôt quatre siècles elle n'a cessé de travailler à faire de ces pauvres sauvages des hommes vraiment civilisés, c'est-à-dire des chrétiens. Le système des politiques fut, sinon dans la théorie, au moins dans la pratique, de se débarrasser des Indiens. Aux massacres, à l'extermination des premiers temps succéda la

prétendue civilisation : elle consista , elle consiste encore , à faire passer chez les sauvages , comme si la leur ne suffisait pas , l'immoralité de l'Europe. Un des grands moyens employés pour l'extinction de la race indienne a été l'extermination par l'eau-de-vie. Ce poison a fait plus de mal aux Indiens , que la poudre ; aussi les envahisseurs européens s'en servaient sans danger et toujours avec succès. Maintenant encore , la civilisation constamment armée de sa bouteille , au lieu de fusil , enivre sa victime et la dépouille. Aussi la civilisation avance toujours , et les Indiens , sans cesse décimés , reculent devant elle , lui abandonnant graduellement la terre de leurs ancêtres. Avec un peu de mathématiques on pourrait calculer combien il faudrait encore d'années et de tonneaux d'eau-de-vie pour arriver à la complète civilisation de l'Amérique , c'est-à-dire à l'extermination du dernier Indien.

Si l'Eglise eût été libre en Amérique , elle eût couvert ces immenses régions de peuples

civilisés par le catholicisme : elle a mille fois prouvé la puissance infaillible de ses moyens civilisateurs ; et le seul fait du Paraguay suffirait à démontrer cette puissance , cette infaillibilité des moyens employés par elle , pour la régénération des peuples.

Mais en Amérique , comme en Europe , l'Eglise trouva sur son chemin les politiques grands et petits. Les petits avec leur immoralité , leur *eau-de-feu* tuant l'âme et le corps des Indiens. Les grands politiques , toujours effrayés du pouvoir divin de l'Eglise , entravant sa puissance d'expansion , soit par la force brutale , soit par cette infinie variété de moyens hypocrites , introduits sous le manteau complaisant de la légalité , et sans tenir compte des droits du souverain législateur.

Si l'Eglise catholique compte en Amérique de beaux jours et de grands triomphes , combien de fois n'a-t-elle pas vu ses plus riches cultures ravagées , anéanties par les politiques de l'Europe ? Ses plus grands revers portent

la date du dix-huitième siècle. Pendant la seconde moitié de ce siècle, le Protestantisme envahit et domine l'Amérique septentrionale et, comme pour lui venir en aide, les puissances catholiques de l'Europe envoient leurs arrêts et leurs vaisseaux saisir, comme malfaiteurs et ramener captifs, en Europe, les héroïques civilisateurs de l'Amérique.

Parmi ces victimes de la politique européenne, la Compagnie de Jésus eut l'honneur de figurer au premier rang. Pombal, Choiseul d'Aranda, Tannucci et leurs complices, ont acquis des noms immortels, par la destruction des missions américaines et le fait d'avoir rendu à leurs forêts, les sauvages du Nouveau-Monde.

A l'époque où ces grandes iniquités se commettaient, l'Europe, hébétée de fausse philosophie, épuisée, avilie, comme ses princes, par les excès de l'immoralité, regarda faire et sourit aux exécuteurs. Mais alors aussi, Dieu qui ne remet pas à l'autre vie le châti-

ment des nations, punit les puissances européennes de leur crime contre l'Amérique : successivement, on vit la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal perdre leurs plus belles possessions du Nouveau-Monde.

Notre but, aujourd'hui, n'est point de raconter en détail les châtimens de Dieu, mais seulement de publier un épisode de la persécution religieuse en Amérique. Cet épisode est la relation du bannissement des Jésuites français de la Louisiane. Vingt ans après ce glorieux fait, la France ne possédait plus un pouce de terrain dans l'Amérique septentrionale. Les esprits forts, les libres penseurs verront là deux faits sans corrélation. Les catholiques, les enfants de Dieu y reconnaîtront un trait de sa justice.

---

Ce Document se compose : Premièrement , de la relation du *Bannissement des Jésuites* , rédigée , sinon par les exilés eux-mêmes , au moins sur leurs notes , et destinée , non point à l'impression , mais aux membres de la Compagnie et à ses amis. — Secondement , de quelques *Lettres inédites* et postérieures à l'expulsion décrétée par les Parlements. — Troisièmement du *Catalogue* des Jésuites français , envoyés dans nos colonies de l'Amérique septentrionale , de 1611 à 1759.

La *Relation* nous vient de nos archives de Rome. Les *Lettres* ont été copiées sur les originaux , conservés à l'archevêché de Québec , par le R. P. Félix Martin , ancien supérieur de notre collège de Montréal et qui , sur pièces officielles , a également rédigé le *Catalogue* imprimé dans notre Appendice.



BANNISSEMENT

# DES JÉSUITES

DE LA LOUISIANE.

---

Vous m'écrivez, Monsieur, que vous avez été surpris d'apprendre qu'il était arrivé à Paris, des Jésuites bannis de la Louisiane par un arrêt porté contre eux dans cette colonie. Vous voudriez savoir les motifs de cet arrêt et tout ce qui a suivi son exécution. Je suis au fait de l'affaire qui vous intéresse et même de tout ce qui peut y avoir quelque rapport. J'ai demeuré près de trente ans à la Louisiane, et je n'en suis parti qu'au commencement de cette année. Je suis persuadé que votre curiosité n'a point d'autres motifs que votre amour pour la religion et la vérité. Dans le récit que je vais vous faire, je serai attentif à ne rien dire qui s'écarte tant soit peu de ces deux règles.

Au mois de juin 1763 les Jésuites de la Nouvelle-Orléans, capitale de la Louisiane, étaient encore entre la crainte et l'espérance au sujet de leur sort à

venir. Dès l'année précédente ils avaient vu leurs ennemis répandre avec un air de triomphe des copies manuscrites de l'arrêt donné par le Parlement de Paris, le 6 août 1761. Mais des personnes respectables les avaient rassurés. Ils attendaient beaucoup de l'avis donné en leur faveur, et surtout de la prière adressée au Roi par les évêques de France. Ils surent enfin à quoi ils devaient s'en tenir à l'arrivée du vaisseau qui, avec la nouvelle de la paix, portait des ordres pour leur destruction.

Sur le vaisseau était venu M. d'Albadie, commissaire général de la marine, et ordonnateur à la Louisiane, et avec lui M. de la Frenière, procureur général du conseil supérieur de cette colonie ; tous deux nouvellement pourvus de leur charge.— M. le commissaire ne tarda pas à déclarer au supérieur des Jésuites ce qui se préparait contre eux. Je crois, lui dit-il, que M. le procureur général est chargé de quelque ordre qui vous regarde. A qui aurait pu l'entendre c'était en dire assez, mais les Jésuites trop rassurés voulurent bien croire que malgré l'exemple de tant de Parlements de France, on ne ferait rien contre eux à la Louisiane ; et, dans un moment si critique, ils ne prirent pas la moindre précaution pour mettre leurs biens à l'abri.

On commença à procéder. Il fut ordonné que l'Institut des Jésuites serait apporté au conseil pour

être examiné. C'était une grande entreprise pour ce tribunal. Il aurait fallu au moins que tous les juges qui le composaient eussent étudié la théologie, le droit civil, et le droit ecclésiastique. Mais surtout il aurait fallu qu'ils entendissent la langue dans laquelle l'institut est composé. Or, ce ne sont point ces genres de science qu'on exige dans les juges des colonies. Pour les nommer, on ne va pas chercher les élèves des universités, mais on prend parmi les habitants ceux qui montrent quelques capacités dans les affaires. Ainsi, on trouve dans ces conseils d'anciens gardes-magasin, des médecins, des officiers de troupes. Les plus instruits sont ordinairement les élèves des bureaux de la marine; ce sont eux que jusqu'ici on a le plus souvent choisis, au moins à la Louisiane, pour les faire présidents des conseils : dignité attachée à la charge d'intendant ou de commissaire ordonnateur.

Voilà ce qui donne droit de dire que c'était pour le conseil de la Nouvelle-Orléans une grande entreprise de vouloir prononcer sur l'Institut des Jésuites.

A la vérité, il est juste de supposer que M. de la Frenière, instruit dès sa jeunesse dans la langue latine, avait encore étudié le droit civil pendant le long séjour qu'il avait fait en France; mais sa capacité ne pouvait pas se communiquer aux juges qui

devaient prononcer sur son réquisitoire; on pouvait leur reprocher, du moins au très-grand nombre d'entre eux, qu'ils ignoraient le langage de l'écrit dont ils allaient juger. C'était là un grand défaut de compétence : il y en avait encore un autre plus grand, je veux dire le défaut de pouvoir et de juridiction. La matière sur laquelle ces juges voulaient prononcer était une matière spirituelle s'il en fut jamais : or, ils n'étaient tous que juges laïques. Et après le jugement porté par le concile de Trente sur l'Institut des Jésuites, s'il restait à faire un nouvel examen, à qui cet examen pouvait-il appartenir, qu'à l'Église universelle ?

Nulle de ces considérations n'arrêta le conseil de la Louisiane, un puissant motif encouragea les juges à entamer l'affaire; il était arrivé plusieurs volumes de réquisitoires et de comptes-rendus sur le même sujet en différents parlements de France avec les arrêts prononcés en conséquence.

A ces Messieurs, c'en fut assez pour se croire bien instruits, on ne pouvait s'égarer en suivant de tels guides. Le réquisitoire fut prononcé par M. le procureur général; l'arrêt qu'on va rapporter fera connaître ce qui avait été requis : on vint aux opinions; on n'est pas assuré si les voix des conseillers ordinaires furent entièrement unanimes; mais il est certain que hors de ce nombre, il y en eut une favo-

rable aux Jésuites, ce fut celle de M. de Châtillon, lieutenant-colonel du régiment d'Angoumois. En cette qualité il avait droit d'assister et d'opiner au conseil. Ce respectable vieillard ne craignit point de se déclarer pour ceux auxquels il restait alors si peu de protection.

L'arrêt fut porté le 9 juillet, il fut dit que l'Institut des Jésuites était attentatoire à l'autorité royale, aux droits des évêques, à la tranquillité et à la sûreté publique, et que les vœux, émis suivant cet institut, étaient nuls. Défense faite aux ci-devant soi-disant Jésuites, de prendre désormais ce nom, ni de porter leur habit ordinaire; ordre à eux donné de prendre celui des ecclésiastiques séculiers. A l'exception de leurs livres et de quelques hardes qu'on leur laissait, tous leurs biens, meubles et immeubles, devaient être saisis et vendus à l'encan. Ordonne que les ornements de chapelle et les vases sacrés de la Nouvelle-Orléans seraient remis aux RR. PP. Capucins; que les ornements et vases sacrés de la chapelle des Jésuites demeurant aux pays des Illinois, seraient remis au procureur du Roi, de ce pays, et qu'ensuite les chapelles seraient rasées, et qu'enfin les sus-dits soi-disant seraient embarqués pour retourner en France sur les premiers vaisseaux prêts à partir; défense cependant à eux de demeurer ensemble. Une somme de six cents livres fixée pour

payer le passage de chacun d'eux et une autre de 1,500 fr. pour leur subsistance et entretien pendant six mois. Après ce terme, il leur était enjoint de se présenter à M. le duc de Choiseul, secrétaire d'Etat au département de la marine, pour lui demander des pensions qui seraient assignées sur le produit de la vente de leurs biens.

J'ai marqué ci-dessus les motifs généraux de la condamnation des Jésuites de la Louisiane, motifs copiés sur les arrêts des Parlements de France ; mais dans celui que le conseil de la Nouvelle-Orléans donnait, il voulut mettre quelque chose de particulier et de neuf, il dit que les Jésuites établis dans la colonie, *n'avaient eu aucun soin de leurs missions ; qu'ils n'avaient pensé qu'à faire valoir leurs habitations , et qu'ils étaient usurpateurs du vicariat général de la Nouvelle-Orléans.*

S'il ne s'agissait que de leur intérêt propre, les Jésuites de la Louisiane, après la perte de leurs biens pourraient encore souffrir en silence l'atteinte donnée par cet arrêt à leur réputation. Mais il y a des temps où le silence est un aveu, et il n'est pas permis d'avouer le mal imputé, quand il doit en résulter un scandale. Or, quel scandale que des missionnaires envoyés en Amérique pour l'instruction des Français et des sauvages ; des missionnaires y subsistant des bienfaits du Roi et que la voix de leur conscience force-

rait à convenir, au moins tacitement, *qu'ils n'ont eu aucun soin de leurs missions ; qu'ils n'ont eu soin que de leurs habitations, et de plus qu'ils sont usurpateurs du vicariat général d'un évêché?* Mais non, la conscience n'obligera point les Jésuites de la Louisiane à convenir de ce qu'on leur impute ! elle les oblige au contraire à parler, et dans ce qu'ils ont à dire pour leur justification , ils ne craignent point d'être démentis ; au moins ne craignent-ils point qu'on leur oppose rien de vrai, ni de solide.

Il n'est guère aujourd'hui de provinces en France où l'on ne voie quelque personne de considération qui ait vécu à la Louisiane : de ces personnes il n'y en a aucune qui n'y ait connu des Jésuites ; la plupart même ont pu les examiner d'assez près. Or, les Jésuites attendent avec confiance les témoignages qu'on peut rendre , à leur égard , sur les articles dont il s'agit ici ; il y a plus : ils osent citer , pour témoins de leur conduite , trois gouverneurs de la Louisiane et un vicaire-général de l'évêché de Québec , pour cette même colonie. Tous étaient encore vivants au mois de juin de cette année 1764 : on n'a pas mendié leurs suffrages ; on n'a pas même prévenu ces messieurs sur ce qu'on va citer de leur part.

Le premier témoin sera donc M. de Bienville, aujourd'hui capitaine des vaisseaux du Roi, depuis

vingt-deux ans retiré à Paris ; on doit le regarder comme le fondateur de la colonie de la Louisiane, c'est lui qui en 1698 accompagna M. d'Herville , son frère , lorsque cet illustre officier de la marine découvrit l'entrée du Mississipi, que le sieur de la Salle, ce fameux aventurier, avait manquée. M. de Bienville fut laissé alors sur les bords de ce fleuve pour y commencer un établissement ; c'est lui qui pendant 44 ans a gouverné cette colonie, à quelques intervalles près ; c'est lui qui l'a mise à peu près en l'état où elle se trouve aujourd'hui , en bâtissant la Nouvelle-Orléans et le fort de la Mobile , et en formant les autres postes qu'on voit à la Louisiane. Durant un si long gouvernement , il a toujours été très-attentif à tout ce qui se passait dans les différentes parties de cette vaste province ; il connaissait le mérite de tous ceux qui y étaient employés : or, personne en ce pays ne peut avoir oublié la bienveillance très-particulière dont il honorait les Jésuites de cette colonie : en eût-il usé ainsi envers des missionnaires qui, manquant de soin à l'égard de leur mission, auraient manqué au plus essentiel de leurs devoirs ?

Le deuxième témoin sera M. le marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur de la Nouvelle-France ; il succéda à M. de Bienville au gouvernement de la Louisiane ; les Jésuites trouvèrent encore en lui un

protecteur et même un ami très-déclaré ; il serait difficile de rien ajouter aux marques de bonté qu'il leur donna constamment ; mais qu'est-ce qui pouvait les leur attirer ? c'était sans doute l'idée qu'ils donnaient de leur fidélité à leurs principaux devoirs. Non, la probité de M. de Vaudreuil ne lui aurait pas permis de traiter si honorablement des missionnaires qui, négligeant le soin de leurs emplois, n'eussent mérité de sa part que des reproches et de la froideur.

Un troisième témoin pour les Jésuites de la Louisiane c'est M. de Kerlevec, capitaine de vaisseau et dernier gouverneur de cette colonie ; une seule preuve suffit pour montrer ce qu'il pensait d'eux : c'est une lettre qu'il leur écrivit un peu avant leur destruction ; il leur rappelait ces paroles de Notre-Seigneur à ses disciples : *Beati eritis cum vos oderint homines, et persecuti vos fuerint, et dixerint, omne malum adversum vos mentientes, propter me : gaudete et exultate !* Est-il croyable que M. de Kerlevec eût voulu appliquer ce texte à des missionnaires qui n'eussent pris aucun soin de leurs missions ?

Enfin un quatrième témoin sera M. l'abbé de L'Isle-Dieu. Depuis plus de 30 ans il est à Paris, vicaire général de l'évêché de Québec, et chargé particulièrement des affaires de ce diocèse, qui regardent la

Louisiane; or, c'est encore cet abbé qui a montré ce qu'il pensait des Jésuites de la Louisiane quand il leur écrivit après l'arrêt du 6 août 1762 : qu'ils *périssaient, avec les regrets du corps épiscopal et de tous les gens de bien*. Ecrivant ainsi, il est probable qu'il ne les regardait pas comme des gens qui avaient manqué de soin pour leurs missions.

Mais, dira-t-on, les Jésuites de la Louisiane ne peuvent-ils donc se défendre que par le témoignage d'autrui? Ne devraient-ils pas faire parler pour eux les exercices qu'ils ont pratiqués dans leurs missions, les opérations et les fruits de leur zèle? Toute personne estimable doit être louée surtout devant ses juges, par ses bonnes actions : *Laudent eam in portis opera ejus*. Les Jésuites ne craindront point de se soumettre à ce qu'on leur demande ici; et, pour marquer ce qu'ils faisaient dans leurs missions, je vais les séparer en deux parties. La première contient les missions du pays des Illinois qui sont les plus anciennes, la seconde comprendra la mission de la Nouvelle-Orléans avec celle des Chactas et des Alibamons. Au pays nommé des Illinois, les Jésuites avaient quatre missions établies, la première était celle où l'on instruisait les sauvages nommés Cascakias; et voici les exercices qui s'y pratiquaient. Au soleil levant, on sonnait la prière et la messe; les sauvages récitaient la prière en leur langue et,

durant la messe , ils chantaient sur le ton du chant romain des hymnes et des cantiques traduits aussi dans leur langue avec les prières convenables ; à la fin de la messe, le missionnaire faisait le catéchisme aux enfants. Retourné dans sa maison il était occupé à instruire les adultes néophytes et catéchumènes , pour les préparer au baptême ou à la pénitence, à la communion ou au mariage ; dès qu'il était libre, il parcourait le village pour exciter les fidèles à la ferveur , et exhorter les infidèles à embrasser le Christianisme ; il fallait bien le reste de la journée pour réciter l'office divin , étudier la langue des sauvages et préparer les instructions pour les dimanches et les fêtes ; pour tant d'exercices si variés et si continuels , il fallait assurément du soin et beaucoup de soin. Au moins les sauvages croyaient bien que les Jésuites prenaient soin d'eux ; quant à la première nouvelle de l'arrêt porté contre leurs missionnaires, ils voulurent aller trouver l'officier qui commandait dans ce pays pour le prier qu'il leur laissât au moins le P. Meurin qui était chargé de leur mission ; et quelle autre idée pouvaient-ils avoir des Jésuites ? un seul d'entre eux pouvait les représenter comme des hommes totalement dévoués à l'instruction des sauvages : c'était le P. de Guyenne, mort en 1752. Après avoir vécu 36 ans dans les missions de la Louisiane , il avait parcouru celle

des Alibamons , des Arkansas , des Miamis. Il avait été curé du fort de Chartres, et partout il avait été respecté comme un homme d'une vertu rare, d'une prudence singulière, et d'un attachement inviolable aux devoirs de missionnaire. Depuis l'an 1736 , il s'était dévoué à la mission des Illinois. Appelé à des emplois plus honorables et plus commodes , il était resté avec ses sauvages ; et par sa constance il avait conservé la religion fort ébranlée dans cette nation ; il y avait même beaucoup ranimé la ferveur par son application infatigable à tous les exercices. Enfin quatre ans avant sa mort, affligé d'une demi-paralysie qui le rendait incapable de mouvement et ressentant une grande faiblesse de poitrine , maladie ancienne qui lui laissait à peine la force de se faire entendre, il ne laissait pas de recevoir à toute heure ses chers néophytes qui, de la distance d'une grande lieue, venaient se faire instruire. Il les catéchisait, il les exhortait, il entendait leurs confessions ; il les préparait à la communion, et, en qualité de supérieur de la maison, il usait de son pouvoir pour les soulager dans leur misère. Un homme si fidèle à son ministère jusqu'au dernier jour de sa vie ne fait-il pas présumer que parmi les Jésuites établis aux Illinois il restait du zèle et du soin à l'égard des missions ?

A cinq quarts de lieue du village des sauvages

Illinois était un village français nommé aussi les Cascakias : depuis 44 ans il y a dans ce village une paroisse qui toujours a été gouvernée par les Jésuites. Or, on ose répéter ici, de ceux qui ont été chargés de cet emploi, ce qu'on a dit plus haut de leurs confrères en général ; qu'il n'est guère de provinces en France où il n'y ait encore des témoins de l'exactitude de ces curés à leurs fonctions, c'est-à-dire, à la visite des malades et au soulagement des pauvres; des témoins de leur assiduité au tribunal de la pénitence et à l'instruction presque journalière des enfants ; à celle-ci il fallait encore ajouter l'instruction des nègres et des sauvages, esclaves des Français, pour les disposer au baptême et à la réception des autres sacrements. De plus, tous les soirs, il se faisait à l'église une prière publique avec la lecture d'un livre de piété ; enfin les dimanches et les fêtes on faisait deux catéchismes, l'un pour les enfants français, et l'autre pour les esclaves noirs et sauvages, sans compter la messe solennelle et les vêpres qu'on chantait exactement avec le salut. Mais voici quelque chose de plus que du soin : depuis l'année 1753, il y a au village français des Cascakias une église paroissiale nouvellement bâtie : cette église a 104 pieds de longueur et 44 de largeur ; or, jamais elle n'aurait pu être achevée, si la dépense de la bâtisse n'eût été tirée des revenus de la fabrique et

des contributions des paroissiens. Trois Jésuites successivement curés de cette paroisse, le P. Tartarin, le P. Watrin, et le P. Aubert y ont employé la plus grande partie de ce qu'ils tiraient de leur casuel et des honoraires de leurs messes. Quand les curés ont tellement à cœur la construction et l'ornement de leur église, il est probable que d'ailleurs ils ne manquent pas à leurs autres devoirs.

Mais voici encore une nouvelle preuve des soins que les Jésuites ont pris de cette paroisse : depuis quinze ans, à une lieue de l'ancien village, à l'autre bord du Mississipi, il s'est établi un village nouveau sous le nom de Sainte-Geneviève. Alors le curé des Cascakias s'est trouvé obligé d'y aller administrer les sacrements, du moins aux malades, et quand les nouveaux habitants ont vu leurs maisons multipliées, ils ont demandé d'y bâtir une église, ce qui leur étant accordé, les voyages du missionnaire sont encore devenus plus fréquents, parce qu'il a cru qu'il devait alors se prêter encore davantage à la bonne volonté de ses nouveaux paroissiens, et à leurs besoins. Cependant pour aller à cette nouvelle église, il fallait traverser le Mississipi, qui, dans cet endroit, à un quart de lieue et demie de largeur : il fallait quelquefois se confier à un esclave qui seul conduisait le canot ; il fallait enfin s'exposer au danger de périr, si au milieu du fleuve on eût été

surpris par quelque orage violent. Nul de tous ces inconvénients n'a jamais empêché le curé de Cascakias de se rendre à Sainte-Geneviève quand la charité l'y appelait, et toujours il a été chargé de ce soin jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de placer à Sainte-Geneviève un curé particulier ; ce qui n'est arrivé que depuis peu d'années, lorsque les habitants du lieu ont bâti un presbytère. Ces deux villages, celui des Cascakias et celui de Sainte-Geneviève faisaient le deuxième et le troisième établissement des Jésuites aux pays des Illinois ; il n'est pas besoin de faire remarquer que pour remplir seulement une partie des exercices qui viennent d'être indiqués, il fallait des soins, du courage et de la constance.

A quatre-vingts lieues des Illinois était le poste nommé de Vincennes ou de Saint-Ange, du nom des officiers qui y ont commandé. Ce poste est sur la rivière de Ouabache, qui, environ soixante-dix lieues plus bas, se décharge, avec l'Ohio qu'il a joint, dans le Mississipi ; il y avait en dernier lieu dans ce village au moins soixante maisons de Français, sans compter les sauvages Miamis qui étaient tout proche. C'était encore là une matière suffisante de soin et d'occupation à laquelle les Jésuites ne se sont point refusés ; c'est ce que l'on doit juger si l'on considère que ce poste se peuplait tous les

jours ; que la plupart de ses nouveaux habitants , voyageurs depuis longtemps , étaient peu habitués aux devoirs de chrétien , et que pour établir parmi eux quelque forme de vie, il fallait beaucoup d'instructions et d'exhortations particulières et publiques. Or, la preuve que les Jésuites s'acquittaient de leur devoir à cet égard, ce sont les plaintes que les paroissiens faisaient d'eux ; car ils prétendaient que leurs curés allaient au delà du devoir, et qu'ils prenaient trop de soin. C'est justement le contraire de ce qu'a dit le conseil de la Louisiane. Mais que faisaient les Jésuites aux Alibamons et aux Chactas ? Aux Alibamons, les Français étaient établis près des sauvages ; le missionnaire faisait auprès d'eux le devoir de curé ; en cette qualité le P. Leroi les avait engagés à ne plus traiter d'eaux-de-vie aux sauvages ; la promesse en avait été faite publiquement : il est vrai qu'une résolution si utile et si nécessaire pour la religion, pour l'intérêt même temporel des sauvages et des Français, n'a pas duré longtemps, l'ancienne coutume a été bientôt rétablie : l'espérance d'un gain sordide a prévalu sur la plus juste raison. Mais les personnes sages n'ont point oublié le service que le missionnaire avait rendu.

Et que faisait-il pour les sauvages ? Il demeurait avec eux, toujours prêt à leur enseigner la doctrine chrétienne dès qu'il plaisait à Dieu d'ouvrir leur

cœur ; en attendant il les entretenait dans l'alliance et l'amitié des Français ; et il y réussissait d'autant mieux que ces peuples voyaient bien, par sa conduite, qu'il n'était point au milieu d'eux pour faire une fortune. Ce désintéressement établissait son crédit ; et par là il devenait utile, on ose le dire, même nécessaire à la colonie.

C'est dans la nation des Chactas surtout que les missionnaires ont rendu ce service essentiel : ceux qui connaissent la Louisiane savent de quel importance il était de maintenir cette nation dans notre alliance. Éloignée de nos intérêts et soulevée contre nous , elle pouvait un jour détruire la colonie en saccageant la Nouvelle-Orléans , ville qui est sans défense. C'était pour empêcher de tels coups , que les missionnaires supportaient l'ennui de vivre avec les Chactas , peuple si barbare ; il leur faisait sentir combien l'amitié des Français leur était avantageuse, et de quel prix devaient être dans leur estime les présents qu'on leur apportait régulièrement toutes les années. Si ces présents venaient à manquer comme il est arrivé durant la guerre, c'était au missionnaire à entretenir leur bonne volonté en leur promettant des dédommagements. Quels services ne rendaient pas encore les Jésuites, lorsque chaque année ils allaient avec MM. les Gouverneurs au fort de la Mobile où les Chactas s'assemblaient pour la

N.

2

distribution des présents? Pour la faire utilement et judicieusement, il fallait que le Gouverneur connût au moins les principaux sujets de la nation, et parmi eux les plus affectionnés et les plus importants. Or qui pouvait donner ces notions, sinon le missionnaire qui vivait avec eux; qui entretenait des liaisons avec les plus affidés, et qui pour savoir ce qui se passait dans les trente villages des Chactas, les parcourait régulièrement. Encore s'il n'avait fallu que parcourir les villages! Mais soit en les parcourant, soit en demeurant dans sa cabane, durant combien d'années le missionnaire n'a-t-il pas été exposé à la mort, lorsque les Chactas divisés entre eux, les uns tenant pour, les autres contre les Français, se tuaient les uns les autres! Combien alors le missionnaire ne devait-il pas craindre pour sa vie de la part de ceux qui voudraient venger sur un Français la mort de leurs compatriotes tués par les partisans des Français? Voilà à quel prix un missionnaire rendait alors service à la colonie. Voilà ce qu'a fait pendant vingt ans le P. Baudoin qui, devenu supérieur à la Nouvelle-Orléans, a été condamné en tête de ceux à qui l'arrêt de condamnation reproche de n'avoir eu aucun soin de leur mission.

Cependant il est difficile de croire qu'il n'y ait pas eu quelques motifs apparents de faire ce reproche.

En voici peut-être l'occasion : En 1763, il n'y avait plus de missionnaires aux Arkansas où les Jésuites étaient obligés d'en donner un par leur fondation. Depuis plusieurs années le P. Carette avait quitté ce poste; ses confrères avaient jugé qu'il aurait dû le quitter plus tôt; malgré le peu d'espérance qu'il y avait d'amener les sauvages du lieu au christianisme; le Père étudia longtemps leur langue, il travailla à corriger les mœurs des Français sans tirer presque aucun fruit de son travail; il suivait cependant les uns et les autres dans leurs divers établissements occasionnés par les débordements du Mississipi, proche duquel le poste est situé. Malgré tant de dégoûts, le missionnaire ne se rebutait point de voir ses efforts rendus inutiles par la conduite de ceux qui devaient les soutenir, il prit patience jusqu'à l'accident qu'on va décrire. Dans le fort des Arkansas, il ne se trouvait plus de chapelle, plus d'appartement où l'on pût dire la messe, excepté la salle où le commandant prenait ses repas, lieu peu décent, non-seulement parce que c'était une salle à manger, mais par la mauvaise conduite et la licence des discours de ceux qui y fréquentaient; tout ce qui était dans le fort entraînait là, jusqu'aux volailles : une poule volant sur l'autel renversa le calice qui y était demeuré après la fin de la messe : les spectateurs n'en furent

pas émus ; un de ceux qui devaient le plus s'y intéresser s'écria : *Ah ! voilà la boutique du bon Dieu à bas*. A des sentiments aussi peu religieux, répondait une vie aussi peu chrétienne. Le P. Carette jugea enfin qu'il fallait se retirer, au moins jusqu'à ce que l'on vît une chapelle bâtie dans le fort et qu'on fût disposé à y respecter la religion : de plus, il était nécessaire ailleurs pour des emplois dont on espérait de meilleurs succès.

Puisque nous avons marqué les occupations des Jésuites dans les différents postes de la Louisiane, il est juste de parler aussi de ce qu'ils faisaient à la Nouvelle-Orléans. En cette ville, il y a un hôpital royal établi pour les troupes, le titre d'aumônier de cet hôpital fut donné au P. d'Outreleau en 1737, et toujours depuis, il a été continué aux Jésuites de la Nouvelle-Orléans ; c'était un emploi suffisant pour occuper un missionnaire. Dans la même ville est un monastère de religieuses Ursulines : par leurs fondations elles sont chargées de l'éducation de trente orphelines entretenues aux dépens du Roi, et il y en avait toujours plusieurs de surnuméraires ; on sait que par leur institut, les Ursulines doivent encors instruire dans leurs écoles des filles de dehors, et dans leur maison elles recevaient plusieurs demoiselles pensionnaires. Or le supérieur des Jésuites, depuis trente ans, l'était aussi de cette mai-

son , et ne pouvant seul suffire pour y rendre tous les services nécessaires , il fallait qu'il se fit aider par quelqu'un de ses confrères.

Enfin les Jésuites avaient sur leurs habitations cent vingt ou cent trente esclaves ; le soin de les instruire et de les gouverner ne devait-il pas donner assez d'occupation à quelques-uns de ces missionnaires ? quatorze familles suffisent pour l'érection d'une paroisse.

Que si l'on demande à présent quel fruit les Jésuites de la Louisiane ont recueilli dans leurs missions , on pourrait répondre que les missionnaires doivent leur travail , et que c'est Dieu qui donne les fruits quand il lui plaît ; que les missions les plus laborieuses ont paru souvent les plus ingrates ; ainsi dans le Canada , les missionnaires qui se sont dévoués à l'instruction des Outouas , des Pontouatamis , des Sauteurs , des Outagamis ou Renards , et des Miamis , n'y ont produit presque aucun fruit sensible ; et cependant , ils n'en ont pas été moins révéérés comme des ouvriers vraiment apostoliques ; tel était l'opinion que feu Mgr de Ponbriand , évêque de Québec , avait de l'un de ces missionnaires , le P. Chardon , durant un très-grand nombre d'années qu'il avait passées à la baie avec les Outagamis et d'autres sauvages. Ce Père n'avait vu aucun succès apparent de son travail ;

retiré à Québec, dans son extrême vieillesse, le prélat daigna l'honorer de sa visite lorsqu'il fut près de mourir, et lui demanda sa bénédiction. L'humble missionnaire se jeta aux pieds de son évêque pour lui demander la sienne, et l'ayant obtenue, il fut obligé de consentir à ce que Mgr de Ponbriand exigeait de lui.

Cependant les missionnaires de la Louisiane n'ont pas absolument travaillé sans fruits ; dans les missions, les fruits les plus précieux sont les vertus qu'on y pratique ; la principale sans doute est la charité, surtout quand elle atteint le degré éminent ; quand elle engage un ministre de Jésus-Christ à donner sa vie pour ses frères ; or, c'est à quoi sont parvenus plusieurs Jésuites morts à la Louisiane, dans l'exercice actuel de leur ministère.

Ainsi, en 1729, le P. du Poisson, établi chez les Arkansas, se trouvant au fort des Natchez le jour même qu'ils avaient pris pour égorger les Français, il fut enveloppé dans le massacre général. On peut bien comparer cette conspiration aux Vêpres siciliennes ; les Français établis dans ce poste traitaient avec la dernière insolence cette nation des Natchez, la plus utile à la colonie et la plus dévouée. Elle voulut se venger : le P. du Poisson avait été prié de rester un jour pour quelque fonction du ministère

qui se présentait, en l'absence du curé; il y consentit et fut la victime de son dévouement et de sa charité.

Un mois après, les Yasous, autre nation sauvage, étant entrés dans la même conspiration, tuèrent aussi les Français habitués auprès d'eux; le P. Souël, leur missionnaire, ne fut pas épargné; il était si aimé du nègre qui le servait, que ce fidèle esclave se fit tuer en voulant défendre ou venger son maître.

- Vers le même temps, le P. d'Outreleau descendait avec plusieurs voyageurs du pays des Illinois, pour les affaires de la mission; il s'arrêta sur les bords du Mississipi pour y dire la messe; une troupe de ces mêmes Yasous, qui avaient tué le P. Souël, arriva au même lieu avec d'autres sauvages leurs alliés, ils observèrent le temps où les Français et le Père surtout, étaient occupés du saint sacrifice; ils firent une décharge de leurs fusils qui tua quelques Français et en blessa d'autres. Le P. d'Outreleau reçut un coup au bras et plusieurs grains de gros plomb dans la bouche; on regarda comme un effet bien singulier de la protection de Dieu qu'il ne fût que légèrement blessé; ce coup ne l'étonna point; sa fermeté rassura ses compagnons de voyage, ils échappèrent aux sauvages et se rendirent à la Nouvelle-Orléans. Bientôt après il fut question de venger sur les barbares la mort des Français, sur-

tout de ceux qui avaient péri aux Natchez ; on y envoya une armée , le P. d'Outreleau en fut l'aumônier , et il s'y montra toujours avec la même résolution.

En 1736 , le P. Senat , missionnaire aux Illinois , fut nommé pour accompagner M. d'Artaguiette , qui conduisait contre les Chacachas un parti de Français. L'entreprise fut malheureuse : les Français étaient sur le point d'être enveloppés par les sauvages , lorsqu'on avertit le missionnaire qu'il avait encore le temps de se retirer ; on lui offrit un cheval , il le refusa ; il se souvenait du motif de son voyage , et du besoin que les Français captifs auraient bientôt de son secours ; il fut pris avec eux , et mené comme eux au supplice ; une femme sauvage ignorant totalement la religion chrétienne , fut témoin de leur mort ; elle rapporta peu de temps après , que les Français pris par les Chacachas avaient été jetés dans un bûcher allumé dans une grande cabane , *après qu'ils eurent chanté pour aller en haut* ; en voyant leur air et leurs gestes , elle avait compris que les prières qu'ils chantaient étaient pour les conduire au ciel.

Quatre ans auparavant en 1732 , le P. Auneau était avec M. de la Vérenderie fils , qui commandait un parti de voyageurs , pour découvrir la mer d'Ouest ; ce jeune officier s'était joint à une troupe

de Christineaux , sauvages qui allaient en guerre contre les Sioux , autre nation très-barbare ; ceux-ci reconnurent les Français mêlés avec leurs ennemis , ils résolurent d'en tirer vengeance ; quelque temps après ils dressèrent une embuscade à d'autres Français aussi voyageurs , et en tuèrent vingt-deux. Le P. Auneau fut du nombre des morts.

Au mois de Juillet 1759 , lorsque le fort de Niagara était vivement pressé par une armée anglaise qui l'assiégait , mille deux cents Français furent envoyés au secours de ce poste , si important pour la conservation du Canada. Le P. Virot était aumônier de l'armée française ; elle fut mise en déroute , et le missionnaire , tombé entre les mains des Iroquois , fut taillé en pièces.

Enfin , au mois de juillet 1763 , au temps de la révolte des sauvages du Canada contre les Anglais , les Sauteurs de Michilimakina se jetèrent sur la garnison anglaise qui occupait ce poste ; ils en avaient déjà détruit une bonne partie , quand le Père du Jaunay , Jésuite , ouvrit sa maison pour servir d'asile à ce qui restait de soldats et de commerçants anglais ; mais pour sauver leur vie , il exposa beaucoup la sienne. La jeunesse sauvage , irritée de se voir arracher la moitié de sa proie , voulait se dédommager aux dépens du Père du Jaunay. Les anciens de la nation eurent peine à les adoucir.

- Voilà à quelles épreuves les Jésuites missionnaires en Canada et à la Louisiane ont été exposés, et voilà ce qu'on peut compter pour des fruits très-précieux de leurs missions, car c'est à quoi doivent s'attendre nécessairement tous ceux qui vont s'établir au milieu des barbares, surtout quand ils voyagent sur le Mississipi. Depuis la révolte des Natchez en 1729, il ne s'est plus trouvé aucune sûreté à monter ce fleuve; presque chaque année y a été marquée par la mort de quelques Français; et il est vrai que les précautions qu'il faudrait prendre durant ce voyage qui est de trois mois, pour arriver aux Illinois, ne peuvent être assez exactes pour écarter le danger: or, depuis la triste époque de 1729, on peut compter au moins vingt-six à vingt-sept voyages faits par les Jésuites sur le Mississipi; au reste on a joint ici les Missions de la Louisiane à celles du Canada, parce que, anciennement, ces missions étaient unies, et qu'encore aujourd'hui on y pratique les mêmes exercices et on y court les mêmes risques.

Que si quelqu'un persistait à demander aux Jésuites de la Louisiane de ces fruits qu'on désire et qu'on attend dans les missions, les voici. Dans les trois paroisses françaises du pays des Illinois, on pourrait compter un assez grand nombre de véritables chrétiens; c'étaient ceux qui résistaient aux

mauvais exemples et aux mauvaises maximes que le voisinage des autres colonies avait commencé à répandre à la Louisiane ; mais aux Illinois du moins , les missionnaires en arrêtaient les progrès ; on y voyait beaucoup de personnes très-sobres , malgré la foule des ivrognes , parmi ceux qui pervertissaient les sauvages par l'eau-de-vie qu'ils leur fournissaient. Il y en avait plusieurs autres qui aimaient mieux se priver des provisions les plus nécessaires que de faire un commerce si pernicieux. On voyait , il est vrai , des pères de famille qui négligeaient beaucoup le soin de leurs enfants et de leurs esclaves , mais on en voyait aussi beaucoup d'autres qui leur donnaient par eux-mêmes ou qui leur procuraient les instructions nécessaires , et qui savaient les contenir dans le devoir : il y avait des chrétiens qui semblaient avoir oublié les préceptes du jeûne et de l'abstinence , de la communion , de la confession , et l'obligation même d'entendre la messe ; mais d'autres en grand nombre étaient très-fidèles à ces devoirs et fréquentaient les sacrements. Combien de curés en France à qui l'on sait bon gré de leur travail , quand ils peuvent recueillir des fruits pareils.

Quant à la mission des sauvages Illinois , la parole de Dieu n'y a pas été non plus annoncée sans fruits. Malgré l'inconstance de ce peuple , la reli-

gion qu'on y avait établie depuis longtemps a été conservée jusqu'à présent, la superstition qu'on appelle jonglerie y était presque anéantie; les infidèles même étaient zélés pour faire baptiser leurs enfants; plusieurs néophytes jugés dignes de la communion ne déshonoraient point, par leur conduite, le jugement qu'on avait fait d'eux; plusieurs résistaient à la passion si forte que ces peuples ont pour l'eau-de-vie, et se retenaient exactement dans les bornes de tempérance, même quand ils pouvaient boire sans qu'il leur en coûtât rien. Combien d'autres fruits n'auraient pas été produits dans cette mission, si l'on avait voulu sérieusement arrêter le commerce de l'eau-de-vie, qui, dans ce pays, est la ruine de la religion. Il est vrai que ce commerce était prohibé par la loi de l'Église et par les ordonnances du Roi; mais plusieurs de ceux qui faisaient publier ces dernières défenses et qui devaient tenir la main à leur observation, étaient les premiers à distribuer la boisson défendue.

Le premier grief marqué dans l'arrêt du conseil de la Louisiane qui condamne les Jésuites, est celui : *Qu'ils n'ont pas eu soin de leurs missions.* Par tout ce qui vient d'être dit, l'on a pu voir si cette imputation est bien fondée.

Le deuxième grief : Que les Jésuites de cette colonie n'ont eu soin que d'étendre leurs habitations.

Mais en répondant au premier grief, n'a-t-on pas en même temps répondu au deuxième? Car si les Jésuites ont eu soin de leurs missions, comme on l'a fait voir, ils ont donc eu d'autre soin que celui de leurs habitations. Mais peut-être a-t-on voulu dire qu'il ne convient pas à des missionnaires de posséder de grandes habitations, parce que c'est une distraction au ministère spirituel, on veut bien l'avouer; mais pour éviter cet embarras, il aurait donc fallu pourvoir d'ailleurs à leur subsistance, aux frais de leurs voyages, à la construction et à l'entretien de leurs maisons et de leurs chapelles; or par leur fondation, les Jésuites recevaient peut-être chacun une pension de huit cents livres (celui qui écrit cette lettre n'est pas bien assuré de cet article); et pour bâtir et entretenir six maisons et six chapelles, ils avaient reçu quinze mille livres, une fois payées, par un engagement hasardé, il est vrai, mais dont ils n'étaient plus libres de se délivrer. Où auraient-ils donc trouvé des fonds pour ces dépenses, pour leur nourriture même et leur habillement, lorsque dans les besoins de l'Etat, les trésoriers de la colonie ne payaient plus les dettes les plus privilégiées? Lorsqu'une aune d'étoffe, une aune de toile très-commune coûtait cinquante écus à la Nouvelle-Orléans, un mouchoir médiocre cent francs, une barrique de vin se vendait deux mille

cinq cents francs, et n'était rendue aux Illinois, qu'au prix de cinq ou six cents livres, qu'on demandait pour le frêt ; alors n'était-il pas nécessaire d'avoir une habitation et d'en prendre soin pour y trouver les moyens de subsister ? Eh ! comment donc le conseil de la Nouvelle-Orléans leur en a-t-il fait un crime, un motif de condamnation dans son arrêt ?

Il reste à discuter un troisième motif de condamnation, c'est l'usurpation du vicariat général de l'évêché de Québec. Pour la Nouvelle-Orléans, les juges de cette ville l'imputent aux Jésuites ; mais ils ont donc cru que tout le monde aurait oublié que, peu d'années auparavant, eux-mêmes avaient prononcé tout le contraire.

Voici le fait : il y a environ dix-huit ou vingt ans que feu Mgr de Ponbriand, évêque de Québec, écrivit au P. Vitry, supérieur des Jésuites de la Nouvelle-Orléans, pour l'y constituer son vicaire général. Ces lettres furent enregistrées au conseil supérieur ; le P. Vitry étant mort en 1750, le P. Baudoin reçut la même commission et il en exerça tranquillement les fonctions pendant quelque temps ; mais ensuite il s'éleva des contestations : les RR. PP. Capucins crurent leurs droits lésés par la nomination des Jésuites au grand-vicariat ; ils se persuadèrent que le nom et la fonction de vicaire général ayant été

donnés à leur supérieur, par Monseigneur l'évêque de Québec, en même temps que la compagnie des Indes l'avait nommé à la cure de la Nouvelle-Orléans, ces deux qualités devraient être désormais inséparables et par conséquent leur appartenir; leurs prétentions furent bien connues par Mgr de Ponbriand. Les Jésuites même (bien des gens ne le croiront pas, mais la chose n'en est pas moins constante), les Jésuites firent tous leurs efforts pour être déchargés d'un emploi qui n'était pour eux qu'une source de déplaisirs et de contradictions; le prélat persista à vouloir absolument que l'emploi demeurât à ceux qu'il avait nommés; les PP. Capucins refusèrent cependant de reconnaître le P. Baudoin. L'affaire fut enfin portée au conseil, lequel, après plusieurs procédures, adjugea aux Jésuites, par un arrêt, la légitime possession du grand-vicariat; les registres du conseil en font foi, l'exercice de cet emploi fut continué aux Jésuites: la Nouvelle-Orléans et toute la colonie en est témoin. Le P. Baudoin, malgré les contestations passées et quelques oppositions passagères qui survenaient de temps en temps, en avait le nom et en faisait le devoir jusqu'au jour auquel fut porté l'arrêt de destruction. Le croira-t-on dans la suite, si la Louisianne mérite d'avoir place dans l'histoire? croira-t-on que le conseil établi pour y rendre la justice,

ait osé se contredire lui-même par un arrêt solennel, qui dément expressément un autre arrêt donné peu de temps auparavant sur la même matière : matière trop importante pour pouvoir être oubliée ; matière qui durant plusieurs années avait occupé les esprits à la Nouvelle-Orléans ? Croira-t-on que ceux qui avaient été déclarés légitimes possesseurs, aient pu, peu de temps après , sans qu'il soit intervenu le moindre changement dans la cause, être condamnés comme usurpateurs ? En réfléchissant sur cet arrêt porté sans informations, sans interrogatoire, sans donner aux intéressés la moindre liberté de se défendre, n'est-il pas naturel de penser que le conseil de la Nouvelle-Orléans a regardé les Jésuites comme des gens contre lesquels on pouvait tout dire et tout oser ?

Nous avons fini l'examen des motifs particuliers énoncés dans : la condamnation des Jésuites, savoir : *Que les Jésuites n'avaient pas eu soin de leurs missions, qu'ils n'avaient eu soin que de leurs habitations et qu'ils étaient usurpateurs du vicariat général de la Nouvelle-Orléans.* Il est temps de parler de l'exécution de l'arrêt : elle devait se faire d'abord à la Nouvelle-Orléans et ensuite au pays des Illinois, à une distance de quatre à cinq cents lieues. Il y avait en ce pays, comme on l'a dit ci-dessus, une mission de Jésuites établie en quatre postes diffé-

rents. Ils ne furent pas oubliés; et l'on fit partir un courrier pour y porter l'arrêt de destruction. Cependant on l'exécuta promptement contre ceux de la Nouvelle-Orléans. Leur établissement était tout proche de cette ville et proportionné aux besoins de douze missionnaires; il y avait un assez grand atelier d'esclaves pour cultiver la terre et exercer d'autres métiers, comme il est d'usage dans les colonies; avec divers bâtimens, des troupeaux de bétail et les usines convenables, tout fut saisi, inventorié, mis à l'encan; et cette exécution dura longtemps: ceux qui y étaient employés prenaient leurs repas dans la maison. C'étaient les officiers de justice les plus qualifiés, avec les moindres sup-pôts: il est bien à croire que les premiers se tinrent dans la décence qui leur convenait; mais les autres ne se crurent point obligés de se contrefaire: ils se voyaient bien régaler et ils étaient assurés que leur emploi était très-lucratif: ils ne dissimulèrent pas leurs sentimens. Le supérieur des Jésuites était obligé d'être aux grands repas qui se donnaient chez lui durant la déprédation, et il voyait la joie qu'on y faisait paraître. Après la vente des meubles et des immeubles, il restait la chapelle avec les ornemens et les vases sacrés: il était dit dans l'arrêt que ces effets seraient portés chez les RR. PP. Capucins: cela fut exécuté, et c'était le moins mauvais usage

qu'on en pût faire. Après quoi la chapelle fut rasée, et les sépultures des corps inhumés depuis trente ans dans ce lieu et dans le cimetière voisin, demeurèrent exposées à la profanation. On a souvent demandé aux Jésuites revenus de la Louisiane en France, la raison de ce procédé ; on leur a marqué l'étonnement et l'horreur qu'on ressentait de cet événement ; on leur a dit qu'on ne devait l'attendre que des ennemis déclarés de la religion catholique : les Jésuites n'ont pu répondre que par leur silence.

Rien ne manquait plus à l'exécution de l'arrêt, que de renvoyer les condamnés en France : ceux qui se trouvaient à la Nouvelle-Orléans n'attendirent pas qu'on leur intimât l'ordre de partir. Le P. Carette s'embarqua pour passer à Saint-Dominique, le P. Roy se retira à Pensacole, dans le temps même où les Anglais entraient dans ce port pour en prendre possession, et que les Espagnols l'évacuaient en vertu du traité de paix ; il entra dans le vaisseau qui devait porter le Gouverneur de cette place, à la Vera-Cruz. Le Père y fut accueilli par les Pères espagnols du collège, avec la plus grande charité ; peu après il fut associé à la province que les Jésuites ont au Mexique, par le P. François Zéballos, supérieur de cette province ; sa lettre écrite à ce sujet exprimait les sentiments les plus généreux et les plus chrétiens, et tous les Jésuites bannis

des terres de la domination française y étaient inyités à la même retraite. Le P. Le Prédour était aux Alibamons à une distance d'environ deux cents lieues ; il fallut beaucoup de temps pour lui faire parvenir la copie de l'arrêt ; et, après qu'il l'eut reçue, il fut obligé d'attendre des occasions pour se rendre au fort de la Mobile, et de là, à la Nouvelle-Orléans. On a appris depuis peu qu'il est de retour en France. Il ne restait donc plus à faire partir que le P. Baudoin, supérieur de toutes les missions ; mais il était âgé de soixante-douze ans, infirme comme on le peut croire d'un homme qui avait passé trente-cinq ans dans la Louisiane ; et de ces trente-cinq ans, vingt environ, au milieu des bois, avec les Chactas ; il n'avait ni parents, ni habitude en France ; étant né au Canada, on lui permit de demeurer. On lui constitua un pension de neuf cents livres qui équivaldrait en France à la somme de trois ou quatre cents francs. M. Boré, ancien habitant du pays, lui offrit de se retirer avec lui sur sa terre, et prouva ainsi la sincérité de l'amitié qu'il avait toujours marquée envers les Jésuites.

Cependant, le courrier dépêché aux Illinois pour y porter l'arrêt, arriva la nuit du 23 septembre au fort de Chartres, éloigné de six lieues de la résidence des Jésuites. Il remit au procureur du roi la commission qui le chargeait d'exécuter l'arrêt,

et dès le lendemain, cet officier de justice se rendit sur les huit ou neuf heures du matin chez les Jésuites, accompagné du greffier et de l'huissier de la juridiction; quelques jours après il a tâché de faire valoir la modération dont il avait usé en n'arrivant pas durant la nuit, comme ses ordres le portaient, disait-il : à cela près on dut être content de son exactitude. Il lut au P. Watrin, supérieur, l'arrêt de condamnation, et lui en ayant donnée copie, le fit sortir sur-le-champ de sa chambre pour y mettre le scellé; on en fit de même à l'égard des autres missionnaires qui se trouvaient dans la maison. Il restait une salle où ils pouvaient demeurer ensemble, quoique avec une grande incommodité, mais cette grâce leur fut refusée, parce que les gardes, établis pour la sûreté de la saisie, s'y opposèrent; ils ne voulurent pas que les Jésuites pussent éclairer de si près leur conduite. Le procureur du Roi craignit de mécontenter ces gardiens, il ne voulut pas même permettre aux Jésuites de demeurer chez un de leurs confrères, qui étant curé du lieu, avait son logement particulier près de l'église paroissiale : on n'y avait pas mis les scellés parce qu'il n'y avait rien à saisir. Les missionnaires chassés de leur maison se captonnèrent comme ils purent. Le supérieur, âgé de soixante-sept ans, partit à pied pour se retirer à une grande lieue chez

son confrère missionnaire des sauvages, et les Français qui le rencontrèrent sur cette route gémissaient de voir la persécution commencer par lui.

Dès que les sauvages le surent arrivé chez eux, ils vinrent lui marquer et au P. Meurin son confrère, la part qu'ils prenaient à l'affliction de leurs Pères : la nouvelle de leur condamnation avait déjà fait répandre bien des larmes dans le village. On leur demanda pourquoi ils étaient traités ainsi, surtout dans un pays où tant de désordres étaient soufferts depuis si longtemps; l'ancien missionnaire, après plusieurs interrogations répétées, répondit enfin : *Arechi Kiécouègane tchichi ki canta manghi ; c'est que nous querellons bien fort la folie.* Ils comprirent le sens de cette réponse, ils savaient en effet, qu'en quelque lieu qu'ils soient établis, les Jésuites se croient obligés par leur état à combattre le vice, et qu'en le combattant ils se font des ennemis.

Les sauvages chrétiens proposèrent ensuite de députer les principaux d'entre eux à M. Neyon, commandant, et à M. Bobé, commissaire sub-délégué du pays, pour demander qu'au moins le P. Meurin, leur missionnaire, fût conservé dans sa mission, les deux Jésuites leur dirent nettement de n'en rien faire, parce que cette démarche serait méprisée et sans effet, comme ayant été suggérée.

Ils voulurent donc demander qu'au moins on conservât la chapelle et la maison du missionnaire, afin que le plus instruit d'entre eux pût assembler les enfants et leur répéter les prières, et que tous les Dimanches et fêtes, il appelât les priants, c'est-à-dire les chrétiens, au son de la cloche, pour satisfaire du mieux qu'il serait possible aux devoirs de la religion; ils firent en effet cette démarche et ils obtinrent ce qu'ils demandaient.

Cependant le Procureur du Roi se relâcha un peu de sa rigueur : vers le même temps il reçut en un seul jour quatre lettres de M. Bobé, commissaire, qui le pria de modérer son zèle, et consentit que les Jésuites se réunissent chez leurs confrères curés des Français. Ils y étaient fort à l'étroit dans une maison bâtie pour un homme seul : on avait ouvert leurs chambres, afin que chacun pût en tirer son matelas et ses couvertures qu'ils étendirent sur le plancher dans la maison du curé. Cette manière de prendre leur repos, laquelle dura près d'un mois, les prépara au voyage qu'ils devaient faire bientôt sur le Mississipi, car on ne campe guère autrement sur les bords de ce fleuve. On permit aussi aux Jésuites de prendre leurs hardes et leurs livres que l'arrêt leur avait laissé. Enfin on pourvut à la subsistance de ces Pères, jusqu'au temps où ils devaient s'embarquer pour descendre à la Nouvelle-

Orléans. On leur abandonna la plus grande partie des vivres qui se trouvaient dans leur maison, et cette provision fut en effet suffisante pour le temps qu'ils passèrent encore aux Illinois,

On en vint enfin à faire l'inventaire ; il fallait du temps pour ramasser et mettre en ordre les meubles d'une grande maison et d'une habitation considérables, les bestiaux dispersés dans les campagnes et les bois ; d'ailleurs il y avait raison pour ne pas se presser : plus les vacations étaient longues, plus elles valaient à ceux qui s'y trouvaient employés.

Durant cette longue exécution, les gens du pays raisonnaient sur ce qui se passait sous leurs yeux ; la nouvelle de la condamnation des Jésuites avait fait gémir les sauvages. Elle jeta la plupart des Français dans la consternation, on la regarda comme une calamité publique ; des paroissiens justement attachés à leur pasteur se voyaient sur le point de le perdre, sans qu'on eût même pensé à lui donner un successeur. On ne tarda pas à présenter au nom de presque tous les habitants une requête adressée au commandant et au commissaire du pays, pour obtenir que du moins le P. Aubert, curé des Cascaïas français, fût conservé ; et comme la réponse parut différée trop longtemps, peu après il partit une seconde requête. En attendant qu'on y répondit, les habitants les plus sensés demandaient

de quel droit on s'était emparé des biens des Jésuites, et quel pouvoir on avait sur leur personne, dans un pays cédé par le traité de paix à la couronne d'Angleterre? On demandait encore par quelle raison les Jésuites étaient exceptés du bénéfice accordé indistinctement à tous les habitants des Illinois, d'avoir dix-huit mois pour opter ou de demeurer dans ce pays, ou de se retirer ailleurs? Surtout on était indigné de la saisie faite des vases sacrés, d'une chapelle appartenant aux Hurons du détroit, que le P. Saleneuve, missionnaire de cette nation, avait apportés au pays des Illinois quand il s'y était réfugié deux ans et demi auparavant. Autre sujet d'étonnement : ce Père venu du détroit, et le P. de la Morinie, venu du poste de Saint-Joseph, n'étaient pas de la Louisiane, mais du Canada; c'était l'extrême disette qui les avait obligés de se retirer au pays des Illinois; ils n'y étaient restés que par le défaut des occasions nécessaires pour retourner à leur poste. Le P. Salleneuve n'avait point d'emploi dans la mission des Illinois, et le P. de la Morinie ne s'était chargé de l'église de Sainte-Geneviève, que par le motif d'un zèle qui ne se refuse à rien; il était visible que le conseil de la Nouvelle-Orléans ne devait ni les connaître ni penser à eux; mais ceux qui avaient l'autorité, aux Illinois, n'en jugèrent point ainsi; et les Jésuites se soumirent à tous les

sens qu'on voulut donner à l'arrêt ; ils n'entreprirent , ils ne dirent rien pour leur défense. Qu'auraient-ils pu faire ? protester contre l'arrêt et contre son exécution ? Le notaire qui aurait dû recevoir la protestation était intéressé à leur destruction ; il servait de greffier dans l'exécution de l'arrêt , il n'y gardait pas même les mesures de bienséance. Auraient-ils affiché publiquement leur protestation ? On n'eût pas manqué de les traiter comme des gens révoltés contre l'autorité publique : on les aurait saisis et peut-être mis aux fers comme des malfaiteurs ; il y avait sur cela des ordres donnés. Enfin les Jésuites n'eurent soin que d'exécuter ce que leur supérieur de la Nouvelle-Orléans leur avait ordonné , ou plutôt de se rendre à la prière qu'il leur avait faite , au nom de Jésus-Christ , de se soumettre à tout , et de se rendre tous à la ville sans avoir égard à aucune raison qui semblerait les en dispenser. Ils se souvinrent qu'ils étaient disciples du divin Maître qui s'est livré à celui qui le jugeait injustement , et qui , comme l'agneau devant celui qui le tond , n'a pas ouvert la bouche. Peut-être , qu'au moins pour cette fois , on ne leur sut pas mauvais gré d'avoir pratiqué l'obéissance aveugle !

Ils firent plus : craignant que les requêtes présentées par les habitants ne fissent naître contre eux

le soupçon d'une intrigue et d'une semence de révolte, ils écrivirent à M. le Commandant et à M. le Commissaire pour les prier de n'avoir aucun égard, aux représentations qu'on leur faisait et de hâter le départ ordonné par l'arrêt. Mais ces messieurs firent moins d'attention à cette lettre, qu'au danger d'une émotion dont ils étaient menacés, et ils ordonnèrent que le Père Aubert, curé de Cascakias, demeurerait jusqu'à ce que le conseil de la Nouvelle-Orléans en eût décidé.

Cependant l'encan était fini, on avait vendu la maison, les meubles, les bestiaux, les terres; les esclaves devaient être conduits à la Nouvelle-Orléans pour y être aussi vendus au profit du roi; et la chapelle devait être rasée par celui à qui la maison était adjugée. On permit alors aux Jésuites de rentrer dans leur ancienne maison dont l'usage jusqu'à leur embarquement leur était réservé par une clause stipulée dans la vente. Ils la trouvèrent bien dégagée; on n'y avait laissé que les bois de lit et les paillasses; et pour s'y loger, ils furent obligés d'emprunter de leurs amis, chacun une chaise et une petite table. Ils trouvèrent leur chapelle dans un état encore plus triste: après qu'on eût enlevé les vases sacrés et les tableaux, les gradins de l'autel avaient été jetés par terre; les doublures des ornements avaient été données à des négresses décriées

pour leur mauvaise vie ; un grand crucifix qui avait figuré sur l'autel et les chandeliers se trouvaient placés sur un buffet, dans une maison dont la réputation n'était pas saine. A voir les marques du dépouillement de la chapelle, on aurait pu penser que c'étaient des ennemis de la religion catholique qui y avaient travaillé.

Ce fut en ce temps-là que les Jésuites des Illinois virent arriver leur confrère, le P. de Vernay ; il venait du poste de Saint-Angé éloigné de soixante-dix ou quatre-vingt lieues. On y avait envoyé l'ordre d'exécuter aussi l'arrêt à son égard ; cet ordre fut si exactement suivi, que de ses meubles saisis et vendus, on n'excepta pas une petite provision de noisettes qui se trouva dans sa maison. Cependant le P. de Vernay avait la fièvre depuis six mois : elle lui dura encore jusqu'à son arrivée en France, six autres mois après. Ce ne fut pas une raison pour différer son départ ; l'ordre de partir était donné ; et comment serait-il demeuré dans une maison démeublée et dénuée de provisions ? Il se mit en marche : on était au mois de novembre ; il fallut voyager au travers des bois et des prairies bien mouillées, exposé au froid et à la pluie : ce fut en cet état que le P. de Vernay vint joindre la troupe des missionnaires bannis qui attendaient leur embarquement. Il était de leur intérêt que cet embarquement ne fût pas

trop différé ; ils avaient sujet de craindre les glaces, qui dès la fin de novembre se trouvent quelquefois en abondance sur le Mississipi , où ils devaient s'embarquer. Ces glaces venant à se serrer pourraient bientôt fracasser la voiture qui s'en trouve environnée : du moins elle pouvait l'arrêter et réduire les voyageurs à une grande disette de vivres. Enfin arriva le jour fixé pour l'embarquement ; c'était le 24 de novembre ; le bagage des Jésuites n'embarrassait pas beaucoup le bateau où ils entrèrent : ils n'avaient que leur lit et leurs hardes en petite quantité, avec quelques vivres qu'ils avaient épargnés pour le voyage, et qui servirent non-seulement à eux, mais à quarante-huit nègres embarqués avec eux. Ces esclaves qui se ressentaient beaucoup de la disette répandue dans la colonie n'appartenaient plus aux Jésuites, étant confisqués au profit du Roi. Mais leurs anciens maîtres conservaient toujours la même attention à leur égard, et ils partagèrent bien volontiers avec ces misérables les provisions qu'ils avaient ménagées. Cette charité était alors bien nécessaire : les vivres qu'on avait embarqués par l'ordre du Roi étaient fort modiques ; on les avait données comme pour un voyage de quinze à vingt jours : et, dans la saison, on aurait dû compter ce voyage de quarante à quarante-cinq jours ; l'expérience de plusieurs années devait le faire estimer ainsi. Heu-

reusement M. de Volsey, officier des troupes ; pourvut par lui-même à ce qui manquait : il était dans un autre bateau avec environ vingt Anglais, que les sauvages révoltés contre eux avaient pris quelques mois auparavant et qu'ils avaient conduits au pays des Illinois pour les livrer aux Français. Le commandant du fort de Chartres les envoyait alors à la Nouvelle-Orléans ; c'étaient tous gens de grand appétit. M. de Volsey qui, en qualité de commandant, réglait la marche, avait soin tous les soirs après qu'on était débarqué, d'entrer dans les bois pour y chasser. La peine qu'il se donnait ne fut point inutile : accompagné de quelques autres chasseurs, il tua des ours et des bœufs sauvages, qui furent le supplément de la provision trop médiocre.

M. de Volsey eut une autre attention : dans cette saison d'hiver, il fallait un temps considérable pour embarquer et débarquer un si grand nombre d'esclaves, vieillards, femmes et enfants ; il fallait le soir, en sortant du bateau, grimper sur les bords du fleuve, élevés, escarpés et glissants, en danger de tomber dans le Mississipi, et de s'y noyer. Après avoir gagné le haut du rivage, il fallait aller chercher dans les bois dont ce fleuve est bordé partout, un lieu convenable pour y camper ; souvent on ne le trouvait qu'après avoir défriché la place tout hérissée de halliers, de ronces, et de squine ; il fallait encore

faire une provision de bois suffisante pour allumer et pour entretenir sept à huit grands feux pendant la nuit ; enfin il fallait travailler à se mettre à l'abri des injures de l'air en dressant des tentes bien nécessaires dans la saison la plus rude de l'année ; et les Jésuites , très-à propos , s'en étaient pourvus pour eux et pour leurs esclaves ; dans la saisie de leurs meubles on leur avait permis de prendre cette précaution ; M. de Volsey eut toujours la complaisance d'accorder le temps qu'il fallait pour toutes ces manœuvres.

Le voyage qui pouvait être bien long ne fut que de vingt-sept jours , parce que le temps ne fut pas aussi mauvais qu'il est d'ordinaire dans cette saison. Les Jésuites trouvèrent le moyen de dire la messe tous les dimanches et toutes les fêtes. Dans cette route qui est environ de quatre cents lieues , on ne trouve que deux postes établis , celui des Arkansas , et celui de la Pointe-Coupée , car on ne compte pas ici le poste des Allemands qui est trop près de la ville. En passant aux Arkansas , village distant de cent cinquante lieues des Illinois , M. Labaret d'Estrépy , commandant de ce poste , fit aux Jésuites un accueil gracieux et honorable. A la Pointe-Coupée , M. d'Esmazilières , capitaine commandant de ce poste , les traita de même ; mais surtout le R. P. Irénée , capucin , qui dans le même

lieu est chargé d'une paroisse de douze à treize lieues d'étendue, fit pour les recevoir tout ce qu'il aurait pu faire pour les plus chers de ses confrères. Enfin, à sept ou huit lieues de la Nouvelle-Orléans, ils entrèrent à l'habitation de M. de Maccarty, ancien lieutenant du Roi, dans cette ville, qui par ses bontés leur rappela le souvenir de la bienveillance qu'il leur avait toujours marquée aux Illinois, où il avait été major commandant général. Depuis qu'ils furent arrivés à la ville, il leur donna encore plusieurs autres marques de son amitié.

Mais au sortir de cette habitation ils se trouvèrent fort en peine. Ils se voyaient près d'entrer dans la Nouvelle-Orléans; et ils ne savaient pas où ils pourraient loger; ils n'avaient garde d'approcher de leur ancienne maison, bien instruits qu'elle était vendue et occupée par d'autres maîtres; ils n'osaient plus compter sur leurs anciennes connaissances; la Providence de Dieu pourvut à ce besoin. M. Foucaut, contrôleur de la marine, qui commandait à la Nouvelle-Orléans pendant l'absence de M. le commissaire ordonnateur, avait appris par M. de Volsey l'embaras des Jésuites; il les fit venir au gouvernement où il demeurait, et leur indiqua le logement qu'il leur avait procuré chez M. le Sasseur, assesseur du conseil: ils s'y rendirent et furent

traités avec beaucoup de politesse; ce Monsieur les invita même à demeurer chez lui jusqu'à leur départ pour France.

Cependant les RR. PP. Capucins sachant l'arrivée des Jésuites étaient venus à six heures du soir (c'était le 21 décembre) à leur débarquement, pour leur témoigner la part qu'ils prenaient à leur disgrâce, et le dessein où ils étaient de leur rendre tous les bons offices qu'ils pourraient. Ce fut pour les Jésuites un motif pressant d'aller, dès le lendemain matin, remercier ces Pères, qui les reçurent avec toutes les démonstrations par lesquelles la charité peut se faire connaître : ils les prièrent de ne prendre point d'autre table que la leur. Les Pères Capucins ne purent pas les loger dans la maison où ils étaient; ils l'avaient louée, et n'y étaient pas eux-mêmes tous logés, mais les Jésuites prirent une maison voisine; ils acceptèrent avec grande joie l'invitation qui leur fut faite : et durant six semaines qui se passèrent jusqu'à leur embarquement, il n'est pas de marques d'amitié qu'ils n'aient reçues de ces Révérends Pères. Touchés d'une vive reconnaissance, ils souhaitèrent de la témoigner de quelque manière; ils en trouvèrent le moyen : leurs livres de la Nouvelle-Orléans leur avaient été laissés par la disposition de l'arrêt porté contre eux, ils

formaient une petite bibliothèque estimable dans un pays nouvellement établi, ils prièrent les PP. Capucins de les accepter.

D'autres personnes encore, même des plus distinguées de la ville, donnèrent aux Jésuites des marques d'amitié, qui, dans cette occasion, n'étaient point suspectes. M. le Procureur général les honora de sa visite et leur témoigna la peine qu'il avait ressentie en remplissant à leur égard un ministère fâcheux. Un peu avant leur départ, M. d'Albadie, commissaire ordonnateur, leur remit une lettre qu'il avait écrite en leur faveur à M. le duc de Choiseul, secrétaire d'État pour la marine, et qu'ils devaient présenter eux-mêmes : par cette lettre, il demandait, pour chacun d'eux, une pension, et avant de la fermer, il en fit la lecture à l'un d'eux ; il y rendait un témoignage favorable de leur conduite.

Cependant les Jésuites comprirent qu'on souhaitait de les voir partir. La saison était fâcheuse, on était encore au mois de janvier ; c'est le temps des grosses mers. Mais il se présentait un vaisseau tout neuf et bien construit : c'était *La Minerve*, de Bayonne, commandée par M. Balanquet, armateur fameux dans la dernière guerre, et fort estimé pour sa probité. Ces raisons déterminèrent les Jésuites à s'embarquer sur ce vaisseau. Cependant de six qu'ils

étaient, il y en eut deux qui se séparèrent. Le Père de la Morinie se souvenait qu'il avait souffert, sur la mer, tout le mal qu'on y peut ressentir, à la mort près ; il remit son départ jusqu'au printemps pour trouver la mer plus douce. Le P. Meurin demanda à Messieurs du Conseil la permission de retourner aux Illinois : c'était une grande résolution après la vente de tous les biens des Jésuites ; il ne pouvait compter sur aucun fonds pour sa subsistance, les Français ne lui devaient rien, les sauvages ont plus besoin de recevoir qu'ils ne sont en état de donner ; de plus, la santé de ce Père était très-mauvaise, comme elle l'avait toujours été depuis vingt et un ans qu'il était à la Louisiane ; mais il savait le danger où étaient les néophytes Illinois d'oublier bientôt la religion s'ils demeuraient longtemps sans missionnaires ; il compta donc pour rien tous les autres inconvénients, pourvu qu'il pût reprendre les exercices de sa mission : on lui accorda sa demande, et on lui promit de demander pour lui à la cour une pension de six cents livres. Les quatre autres Jésuites qui s'embarquèrent le 6 février eurent l'agrément de se trouver avec M. l'abbé Forget du Verger, des Missions-Étrangères, qui venait aussi du pays des Illinois, où il était vicaire général de l'évêché de Québec. Durant dix ans de séjour en ce pays, il avait donné aux Jésuites mille

marques de son amitié, et sa compagnie les aida beaucoup à supporter les peines du voyage. Ils eurent un temps assez favorable jusqu'aux environs du canal de Bahama, mais il fallait passer le fameux écueil de l'Ile du martyr; le capitaine, très-vigilant, fit le possible pour l'éviter : durant près de douze heures il fit porter à l'est, et cependant, malgré cette précaution, le vaisseau emporté par les courants se trouva vers minuit sur les roches qui bordent le Martyr. Les secousses du bâtiment échoué étaient terribles; un vaisseau moins fort y eût été brisé ou du moins se serait ouvert; *La Minerve* ne fit pas un pouce d'eau plus qu'à l'ordinaire; on eut recours à la prière, et l'on fit différents vœux. Au lever du soleil on était déjà un peu éloigné des rochers; tout le jour on courut d'un bord sur l'autre, on eut le soir quarante-cinq brasses d'eau, et peu après on ne trouva plus de fond; on respira, et le lendemain on chanta le *Te Deum* en action de grâces; tout le reste de la route fut assez tranquille, excepté le jour et la nuit du 6 mars: dès la veille, le feu Saint-Elme avait annoncé, le mauvais temps; la tempête fut violente et s'étendit si loin, qu'à Bayonne, à mille lieues du vaisseau, on la ressentit également.

Enfin le 6 avril *La Minerve* entra dans la rade de Saint-Sébastien en Espagne, parce que le temps ne

permettait pas d'aller se présenter à la Barre de Bayonne. Les Jésuites du collège Saint-Sébastien reçurent les missionnaires français avec la charité qu'on ressent naturellement pour des étrangers, surtout quand on les voit injustement persécutés. Ces Pères étaient bien étonnés qu'on fût allé chercher jusqu'au milieu de l'Amérique septentrionale des missionnaires qui n'y étaient que pour convertir les infidèles, et entretenir les Français dans la religion et la piété. Un autre sujet d'étonnement pour eux c'était ce qu'on a déjà dit : quelles prétentions l'on pouvait avoir sur des sujets cédés à la couronne d'Angleterre par le traité de paix. A cet étonnement des Pères espagnols succéda réciproquement la surprise des Jésuites nouvellement débarqués : on les envoyait en France et ils voyaient leurs confrères de France, bannis du royaume, tout près à arriver en Espagne; car on leur apprit les arrêts du parlement de Paris et des autres, qui avaient ordonné cet exil contre ceux qui ne voudraient pas devenir apostats en abjurant l'institut. Ils virent arriver deux jours après le P Nektous dernier provincial des Jésuites de Guyenne. Ce fut pour eux un nouvel embarras; comment se présenter aux frontières de France tandis qu'on en chassait leurs confrères? Ils se rassurèrent cependant, et ils se souvinrent qu'ils étaient porteurs d'une lettre

écrite à M. le duc de Choiseul et qu'ils devaient la présenter eux-mêmes; ils se résolurent donc à traverser les Pyrénées, et à Saint-Jean de Luz, ils trouvèrent trois Jésuites qui faisaient la route d'Espagne. Les deux plus anciens avaient chacun près de quatre-vingts ans; le troisième qui était jeune s'était chargé de conduire les deux vieillards au passage des montagnes. Leur tranquillité et leur gaieté fut pour les missionnaires d'Amérique un motif qui les encouragea à continuer la nouvelle route où ils entraient; ils arrivèrent à Bayonne la veille du dimanche des Rameaux; ils y trouvèrent diverses troupes de leurs confrères fugitifs qui se retiraient en Espagne; les uns et les autres furent accueillis avec la plus grande bonté par Mgr l'évêque de Bayonne. Ce prélat leur fit l'honneur de les communier de sa main le jour du Jeudi-Saint dans la cathédrale, à la suite de MM. les Chanoines de cette Église; et le lendemain il reçut douze d'entre eux à sa table; il leur donna encore depuis plusieurs autres marques de sa bienveillance; les Jésuites en reçurent aussi de beaucoup d'autres personnes, mais singulièrement de M. le baron d'Oriol, durant leur séjour à Bayonne, qui fut de quinze jours. Ce Monsieur ne les quitta presque point, et leur rendit tous les bons offices qu'ils auraient pu attendre d'un confrère le plus zélé. En partant de

Bayonne , les Jésuites de la Louisiane prirent un passe-port de M. le marquis d'Amou , commandant en cette ville ; c'est une précaution dont les étrangers sont obligés d'user pour entrer dans le royaume et pour y voyager sûrement. Les Jésuites se regardaient comme désormais étrangers en France ; et ils voulurent se mettre à l'abri des mauvais traitements qui pouvaient leur arriver. A Bordeaux ils trouvèrent encore un grand nombre de leurs confrères , qui étaient incertains de leur sort , et qui craignaient que le parlement de cette ville ne suivît l'exemple que le parlement de la Capitale venait de donner ; les uns et les autres se consolèrent mutuellement de leurs aventures.

Jusqu'à là les Jésuites de la Louisiane avaient voyagé ensemble au nombre de quatre ; en partant de cette ville ils se quittèrent ; chacun se rendit dans la province où ses affaires particulières l'attiraient. Deux se rejoignirent à Paris. Sur leurs différentes routes ils trouvèrent encore beaucoup de personnes qui leur donnèrent des preuves d'amitié , particulièrement à Orléans où , comme il était arrivé à Bordeaux , les RR. PP. Chartreux renouvelèrent à leur égard les témoignages de l'attachement que de tout temps leur saint ordre a fait paraître envers les Jésuites.

Mais partout on marquait la même surprise de ce

que la cession faite aux Anglais n'avait pas mis les Jésuites à l'abri ; on était encore plus étonné de leur tranquillité à l'égard des événements passés et des peines qu'ils avaient à craindre pour l'avenir ; il est vrai qu'ils sentaient la difficulté de trouver des retraites qui leur convinsent et en même temps les moyens de subsister ; mais ils mettaient leur confiance en la Providence de Dieu qui jusqu'alors ne les avait pas abandonnés , et ils étaient intimement persuadés que, quand le secours des hommes vient à manquer, c'est alors que la main bienfaisante du Seigneur se fait mieux sentir.

Enfin arrivés à Paris, quoiqu'ils n'y fussent point connus, ils reçurent les mêmes marques d'amitié qu'on leur avait données pendant tout leur voyage. Des personnes de différents états , même des plus distinguées, de tous temps attachés aux Jésuites, se signalèrent en cette occasion par de nouvelles preuves de leur bienveillance. Ensuite ils se rendirent tous à Versailles pour présenter à M. le duc de Choiseul la lettre dont ils étaient chargés : et parce que le jour marqué pour sa première audience était encore très-éloigné, ils firent rendre cette lettre par la voie ordinaire, et se retirèrent chacun aux lieux où ils espéraient recevoir le secours que la justice demandait pour eux.

Je crois, Monsieur, avoir rempli exactement la

promesse que je vous ai faite au commencement de cette lettre, de ne m'écarter en rien de la vérité, et je ne crois pas non plus qu'il n'y ait rien dont personne ait le droit de s'offenser ; vous pourrez donc la communiquer à tous ceux qui souhaiteront de la voir.

J'ai l'honneur d'être , etc.

A Paris , le 3 septembre 1764.

\*\*\*



Après avoir lu la relation du bannissement des Jésuites, on souhaiterait sans doute connaître les résultats de cette mesure inspirée par la haine des Parlements. On voudrait savoir si l'expulsion de la Compagnie a grandement contribué au bien de la religion et à la prospérité de notre colonie? Nous devons l'avouer, les documents nécessaires à ce chapitre de l'histoire ecclésiastique de la Louisiane nous font défaut. Cependant nous avons pu recueillir quelques lettres des Jésuites restés dans notre ancienne colonie, passée entre les mains des Espagnols et des Anglais. Ces derniers se montrèrent moins hostiles aux missionnaires catholiques que le gouvernement du roi très-chrétien. Nous publierons seulement les lettres des PP. Meurin et Floquet conservées à l'archevêché de Québec : elles suffiront à donner une idée du courage des missionnaires restés sur les bords du Mississipi, pour y maintenir le catholicisme au milieu des ruines causées par les arrêts parlementaires.

LETTRE DU P. SÉBASTIEN-LOUIS MEURIN, A MONSEIGNEUR  
OLIVIER BRIAND, ÉVÊQUE DE QUÉBEC <sup>1</sup>.

Au presbytère de l'Immaculée-Conception,  
aux Kaskakias, colonie anglaise, diocèse  
de Québec, aux Illinois, 23 mars 1767.

MONSEIGNEUR ,

**En arrivant aux Kaskakias pour y disposer le peuple  
à la Pâque, j'y apprends, par les lettres du P. Potier,  
que vous avez enfin pris possession du siège auquel**

---

<sup>1</sup> Le P. Sébastien-Louis Meurin de la province de Champagne, né à Charleville, le 26 décembre 1707, entra dans la Compagnie le 28 septembre 1726. Arrivé au Canada en novembre 1744, il se trouvait dès l'année 1746 dans le pays des Illinois, où il ne cessa de travailler jusqu'à sa mort, arrivée en 1777, à la Prairie-du-Rocher, située à peu près en face de la ville actuelle de Sainte-Geneviève.

Après la cession du Canada aux Anglais, le milieu du Mississipi, au-dessus de la Nouvelle-Orléans, fut fixé comme limite entre les possessions de la France et de l'Angleterre. Les Français de la rive gauche furent libres de se retirer à la Nouvelle-Orléans, ou sur la rive droite : là s'élevaient les villages des Allemands, de la Pointe-Coupée, des Arkansas et de Sainte-Geneviève. Le P. Meurin se retira dans ce dernier village, d'où il continua à desservir les postes voisins sur les deux rives. Nous ne pouvons préciser à quelle époque il se trouva seul Jésuite, dans cette mission des Illinois; mais en 1770 on y comptait quatre autres membres de la Compagnie, les PP. J.-B. Aubert, Julien Duverney, Philippe Watrin et Alexis Xavier de Guyenne, supérieur de la mission.

la divine Providence vous destinait. Louée soit à jamais sa grande miséricorde envers le diocèse de Québec ! Cette nouvelle me fit presque oublier ma vieillesse et mes infirmités, tant elle me remplit de joie, surtout en apprenant qu'il doit partir demain une occasion par laquelle je puis vous écrire et vous demander du secours pour ce peuple des Illinois.

Depuis plus de quatre ans qu'on arrachâ à ce pays la plus grande partie de ses missionnaires, et que les autres crurent avoir raison de s'en retirer : voyant qu'il allait être abandonné, et sans pasteur, je sollicitai pendant un mois et j'obtins, surtout en considération des sauvages, d'y revenir. Je laisse à part les conditions que l'on voulut m'imposer pour cela : le temps ne me permet pas d'entrer dans un si grand détail.

Ce pays des Illinois n'est plus que de six villages, d'environ cinquante à soixante feux chacun, non compris les esclaves en assez grand nombre, lesquels villages, à cause de leur distance et situation, demanderaient chacun un prêtre, surtout dans cette partie anglaise. La paroisse de l'Immaculée-Conception aux Kaskakias, celle de Saint-Joseph à la prairie du Rocher (qui n'est que succursale de Sainte-Anne, au fort de Chartres, que les habitants ont abandonnée) et la paroisse de la Sainte-Famille

des Kaokias ou Tamaroas , et les sauvages , titre de la Sainte-Famille. Du premier village au dernier il y a vingt-cinq lieues. Dans la partie française ou espagnole , au delà du fleuve , sont situés le village de Sainte-Geneviève , titre de Saint-Joachim, dont dépendent la Saline et les mines , et à trente lieues plus haut, le nouveau village de Saint-Louis , qui s'est formé des débris de Saint-Philippe et du fort de Chartres. Ces deux villages sont aussi considérables que les premiers en habitants ou en esclaves rouges et noirs. Saint-Joachim ou Sainte-Geneviève est le lieu de ma résidence , ainsi qu'il me fut ordonné par les conditions de mon retour dans le pays. C'est de là que tous les printemps je viens et je parcours les autres villages pour les Pâques. J'y reviens encore les automnes et toutes les fois qu'on m'y appelle pour les malades. C'est tout ce que mes infirmités et mes moyens peuvent me permettre , encore cela est-il désagréable et préjudiciable à ceux de Sainte-Geneviève , qui seuls me nourrissent et m'entretiennent , et ils s'en plaignent. Avec cela les peuples , et surtout les enfants et les esclaves manquent d'instruction suffisante , et , privés de la vigilance pastorale, perdent insensiblement la piété et s'abandonnent aux vices.

Il y a encore ici beaucoup de familles où la religion règne et qui craignent avec raison qu'elle ne

s'éteigne avec eux. Ils vous supplient avec moi d'avoir pitié de leurs enfants et de leur envoyer au moins deux ou trois prêtres, si Votre Grandeur n'en peut envoyer quatre ou cinq, qui seraient nécessaires, dont un avec le titre de grand-vicaire de Votre Grandeur.

Je tâche d'entretenir en mon absence l'usage des offices et prières publiques, pour aider à la sanctification des dimanches et fêtes. Il y en a déjà nombre qui ne fréquentent plus l'église ou qui semblent n'y venir que pour y manquer de respect. Quelques-uns, indociles ou insolents, disent assez hautement que je n'ai aucun titre, que je ne suis pas leur pasteur, que je n'ai pas droit de leur donner des avis et qu'ils ne sont pas obligés de m'écouter. Ils n'eussent pas osé parler ainsi du temps de MM. Sterling et Farmart, commandants, dont j'avais toute protection. Sous le commandement de ces deux premiers, personne n'eût osé commettre la moindre indécence.

L'église de Sainte-Anne est, depuis un an, presque sans couverture, portes, etc.

Le poste de Vincennes sur Ouabache, chez les Miamis-Pinghichias, est aussi considérable que nos meilleurs villages d'ici et a encore plus besoin d'un missionnaire. Le désordre y a toujours été grand : mais il augmente depuis trois ans. Quelques-uns

viennent ici pour se marier ou pour faire leurs Pâques. Le grand nombre ne le veulent ou ne le peuvent. Le gardien de l'église y publie les bans par trois dimanches. A ceux qui veulent venir ici, il donne des certificats, que je publie moi-même avant de les marier. Ceux qui ne veulent pas venir déclarent hautement dans leur église leur mutuel consentement. Un tel mariage peut-il leur être permis ?...

Avant de remonter aux Illinois, on m'assurait à la Nouvelle-Orléans que la Louisiane n'était et ne serait plus du diocèse de Québec. On m'y fit promettre et signer que je ne reconnaîtrais plus d'autre supérieur ecclésiastique que le R. P. supérieur des Capucins, qui y avait et aurait seul toute juridiction; qu'à la première occasion; on m'en certifierait, ainsi que je le requérais. C'est à cette condition que j'ai signé, ajoutant que, quand il plairait à Sa Sainteté de donner la juridiction au plus chétif des nègres, je lui serais soumis comme au plus méritant des évêques. Conséquemment à ma signature, donnée sur la promesse d'un constaté qui n'est pas encore venu, je ne dois plus avoir aucun rapport ni avec Rome, ni avec Québec. C'est ce qui m'a, jusqu'à présent, empêché d'écrire aux grands-vicaires du diocèse, surtout n'ayant pas trouvé d'occasion sûre par terre. Comme je

trouve aujourd'hui celle des sieurs Despins et Beauvais qui vont à Montréal et doivent revenir cet automne prochain, ils se chargeront volontiers de la conduite et dépense de vos missionnaires pour ici, dont les paroisses ont promis de les rembourser.

Le grand besoin de missionnaires pour ce pays-ci m'a fait frapper à toutes les portes pour en avoir : 1° à celle des RR. PP. Capucins, surtout du R. P. Dagobert, dont je n'ai pu encore obtenir, depuis trois ans, un mot de réponse; 2° à Philadelphie, dont j'ai reçu plusieurs lettres obligeantes; 3° à M. l'abbé de l'Isle-Dieu, qui me faisait la grâce de me demander ma situation et mes besoins, pour y pourvoir autant qu'il pourrait. Peut-être aura-t-il eu l'occasion de vous faire part de ma réponse. Enfin, je m'adresse à vous, Monseigneur, le plus tôt qu'il m'est possible et avec plus de confiance qu'à tout autre, puisque vous y êtes plus intéressé que moi-même.

En attendant les effets de votre charité pastorale, je continuerai à me servir des anciens pouvoirs que j'ai reçus de M. Mercier, il y a vingt-cinq ans, lesquels m'ont été continués par MM. Laurent et Forget, qui verbalement me laissa à son départ tout ce qu'il avait reçu. Le grand-vicaire, que vous enverrez, en retranchera ce qu'il jugera à propos et

me trouvera , comme ses prédécesseurs , avec tout  
le zèle et respect possibles ,

de Votre Grandeur ,  
le très-humble et très-obéissant serviteur ,

SÉBASTIEN-LOUIS MEURIN ,  
*prêtre missionnaire.*

---

LE MÊME AU MÊME.

Sainte-Famille , aux Kaokias ou Tamaroos ,  
colonie anglaise , 9 mai 1767.

MONSEIGNEUR ,

Il y a environ deux mois que j'eus l'honneur de  
vous écrire par les sieurs Despins et Beauvais de la  
paroisse de l'Immaculée-Conception aux Kaskakias.  
Je représentais alors à Votre Grandeur une partie  
de ma situation dans le pays des Illinois , où je suis  
demeuré seul prêtre (et, à ce que pensent plusieurs)  
sans nom , sans aveu , sans protection d'aucun gou-  
vernement temporel , ni ecclésiastique , n'ayant pu  
depuis trois ans avoir recours et recevoir de secours  
que de Dieu seul , qui m'a soutenu contre les ca-

lornies, les méchancetés et impiétés de plusieurs , qui, grâce à Dieu , n'ont pu triompher, mais aussi que je n'ai pu réprimer autant qu'il aurait été bon pour leur salut, et peut-être celui de bien d'autres.

Je n'ai que soixante-et-un ans; mais je suis épuisé, ruiné par vingt-cinq années de missions dans ce pays, desquelles près de vingt années de maladies et d'infirmités me montrent les portes de la mort. Ce n'est que depuis cinq ans que je puis faire usage de la vie. Je ne suis plus capable d'une longue application, ni de fatigue de corps. Je ne puis donc plus fournir aux besoins spirituels de ce pays, où l'homme le plus robuste ne pourrait suffire longtemps, surtout le pays étant coupé par un fleuve très-rapide et dangereux.

Il faudrait quatre prêtres. Si vous n'en pouvez donner qu'un , il le faudrait destiner pour les Kaokias

A ce moment on vient me demander pour un homme dangereusement malade à Sainte-Geneviève, à trente lieues des Kaokias , où je ne suis que depuis trois jours. Je suis forcé de laisser ici plus des trois quarts de l'ouvrage à faire.

Je vous supplie, Monseigneur , d'avoir pitié de cette partie de votre troupeau et de moi qui ai l'honneur d'être , avec tout le respect et la soumission possibles, etc.

N.

5

Le P. du Jaunay pourrait vous instruire plus en détail de ma situation.

---

MONSEIGNEUR OLIVIER BRIAND, ÉVÊQUE DE QUÉBEC ,  
AU R. P. MEURIN.

(EXTRAIT.)

7 Août 1767.

Il y a déjà deux mois , mon Révérend Père, que je vous ai envoyé vos pouvoirs de grand-vicaire. Depuis, j'ai reçu votre lettre du 23 mars de l'année courante , où vous me faites le détail de la triste situation de vos paroisses. Je ne puis que louer le zèle persévérant qui vous anime à travailler au salut de ces peuples , et je suis bien mortifié qu'au lieu des consolations qu'ils devraient vous donner par leur conduite , vous n'avez souvent de leur part que des chagrins et de très-grands chagrins. Permettez-moi de vous encourager à les supporter en vue de Dieu et des consolations éternelles qu'il vous destine , et que les hommes ne peuvent mêler d'amertume. Au reste je leur écris à ce sujet ; je les exhorte , je les menace , et je vous prie d'appuyer ce que je leur dis de tous les motifs que votre piété vous suggérera ; car quoique je n'adresse mes let-

tres qu'aux habitants des Kaskakias , qui m'ont présenté requête pour avoir un prêtre , je désire cependant que toutes vos autres paroisses soient instruites de mes sentiments à cet égard.

Je compte vous envoyer deux prêtres au printemps prochain. Je suis bien fâché de ne pouvoir pas profiter de l'offre gracieuse qu'a faite M. Despins. Tâchez d'y suppléer l'année prochaine par quelqu'autre ; car je prévois que moi , qui n'ai aucun revenu , ni les prêtres que j'enverrai , ne seront en état de fournir aux dépenses que demande ce voyage.....

† OLIVIER , évêque de Québec.

---

LE MÊME AU MÊME.

(Date fautive dans la copie.)

Je ne puis assez vous exprimer la joie que j'ai ressentie d'apprendre par le P. du Jaunay qu'il restait un Jésuite dans les malheureuses contrées des Illinois et du Mississipi. Depuis que la Providence, sans avoir égard à mon indignité , m'a chargé du pesant et redoutable fardeau de l'épiscopat de Québec, j'ai toujours été dans une mortelle inquiétude pour le sort des pauvres chrétiens de vos cantons.

La nouvelle, que j'eus à Paris, et du renvoi des Jésuites et de la honteuse retraite des prêtres des Tamarois ou Illinois, m'avait jeté dans un embarras imprévu et dans une mortelle inquiétude pour le sort de cette petite et bien déplorable chrétienté. Oui, votre présence dans ces lieux me comble de consolation; car j'espère que vous voudrez bien donner vos soins à ce peuple abandonné. Je bénis mille fois le Seigneur d'avoir inspiré aux Anglais de la bonté et de la considération pour vous, et d'autoriser votre ministère; nous jouissons ici de la même faveur, et à peine nous apercevons-nous que nous soyons sous un prince protestant. Il faut avouer qu'il n'y a point de nation comme l'Anglais pour avoir de l'humanité.

Je vous envoie des lettres de grand-vicaire les plus étendues. Vous en userez partout où vous vous trouverez dans l'étendue de cette partie de mon diocèse, dont les limites sont immenses et que je ne connais pas moi-même: au moins est-il assuré qu'elles s'étendent à tous les pays qu'ont possédés les Français dans l'Amérique septentrionale.

Je n'ai eu encore aucune nouvelle de la Nouvelle-Orléans. La difficulté de gouverner de si loin, d'y avoir des personnes de confiance, les troubles qu'y ont excités les Capucins depuis vingt-cinq ans contre l'évêque m'ont si fort effrayé, que j'ai une

opposition extrême à me charger de cette partie , et je vous assure que je ne la regretterais pas , si le gouvernement espagnol voulait qu'elle dépendit de quelqu'un de leurs diocèses de l'Amérique. J'ai chargé , à Paris , M. l'abbé de l'Isle-Dieu , grand-vicaire de mon prédécesseur et un peu instruit de ces affaires , d'agir auprès de l'ambassadeur de la cour de Madrid à Paris. Je ne sais trop encore ce qui a été décidé. S'il était possible de faire venir quelques-uns de vos Pères, soit pour être avec vous, soit même pour être à la Nouvelle-Orléans , ce serait une bien heureuse acquisition. Je pense que les Espagnols n'ont pas pour votre Compagnie les mêmes sentiments que les Français. Vous est-il défendu et impossible d'aller voir le gouverneur espagnol de la Louisiane ? Vous pourriez avec lui vous concerter , comme mon grand-vicaire. Je pense que les Ursulines sont bien à plaindre depuis la vacance et la mort du P. Baudoin.....

Si vous croyez que le gouvernement vous autorise et vous soutienne , vous pouvez user de vos pouvoirs à la Nouvelle-Orléans même, et y exercer votre autorité sur tout le clergé séculier et régulier qui y sera et nommer pour les religieuses le confesseur qu'elles désireraient , et donner des lettres de grand-vicaire limitées à celui des Capucins que vous jugerez le plus digne. Je vous souhaite , mon

Révérènd Père , une bonne et forte santé. Je prie Notre-Seigneur de vous combler de ses grâces et consolations intérieures et pour cette vie et pour l'autre. Je me recommande à vos prières et sacrifices , et vous remercie par avance de la bonté que vous avez de vouloir bien m'aider à porter mon fardeau.

Je suis en Notre-Seigneur , etc.

† OLIVIER , *évêque de Québec.*

Vous trouverez aussi ci-joint mon mandement pour le jubilé , que vous pouvez faire gagner à tous vos peuples , lorsque vous pourrez aller chez eux , et vous pouvez l'adresser également à la Louisiane, si vous le croyez expédient.

---

LE P. MEURIN A MONSEIGNEUR BRIAND.

Aux Kaskakias , 11 de juin 1768.

MONSEIGNEUR ,

Je reçus le 26 du mois d'août 1767 vos premières lettres , par lesquelles vous me faites l'honneur de me constituer votre grand-vicaire dans cette partie de votre diocèse. Je reçus en même temps vos

mandements de jubilé et de préface de la Trinité...

Je voudrais presque que mon amour-propre pût m'empêcher de vous déclarer, Monseigneur, que je suis aussi indigne que l'on puisse être de l'honneur que vous me faites, et incapable plus que jamais d'une telle commission, dont je ne connais que le nom. Je n'ai jamais su de jurisprudence, ni de parfait notaire, ni de pontifical, etc... Depuis trop longtemps abandonné à moi-même, je connais à peine le devoir de simple prêtre. Il ne m'est plus possible d'en apprendre davantage. Mes lettres du printemps dernier auraient-elles oublié de vous instruire de mon âge, de ma caducité de corps et d'esprit? Je n'ai plus qu'un petit reste de faible jugement, plus de mémoire et encore moins de fermeté. J'ai besoin de guide pour l'âme et le corps; car mes yeux, mes oreilles et mes jambes sont très-faibles. Aussi je ne suis plus bon qu'à être mis en terre.

J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien me pardonner de n'avoir porté ni envoyé vos grâces et faveurs à la Nouvelle-Orléans, selon vos lettres et instructions, que j'ai cru devoir laisser ignorer à nos chères Ursulines mêmes, de peur de leur attirer du chagrin qu'elles ne méritent pas. Comment y aurais-je été reçu, après avoir signé (pour

obtenir la permission de revenir aux Illinois) que je m'y comporterais toujours en vicaire des RR. PP. Capucins, sujet à leurs visites, réprimandes, correction et juridiction, etc., laquelle devait être seule dans tout le Mississipi? Et quoique je n'eusse souscrit à tout cela, par-devant M. le procureur-général du Roi, que pour le temps que la future juridiction serait réelle et constatée, les forçant de convenir devant le magistrat qu'ils ne l'avaient pas encore et ne pouvaient m'en communiquer aucune partie, je n'eusse pas été mieux reçu. En voici la preuve : c'est qu'à la première nouvelle qu'ils ont eue par les voyageurs, que vous m'aviez honoré du grand-vicariat, l'arrêt de proscription a été lancé contre moi, et eût été exécuté, si, averti par un ami en place, je ne l'eusse évité en me retirant sur la partie anglaise, où, en prêtant incontinent serment de fidélité, comme ancien domicilié, je me suis mis à couvert des poursuites espagnoles, qui me déclarent criminel d'Etat, pour avoir reçu la juridiction de quelqu'un, si contraire aux intentions et intérêts de l'Espagne.

Autre contradiction à vos lettres, Monseigneur, et que je ne dois pas vous laisser ignorer, d'autant plus qu'on m'assure en porter plainte à Son Excellence M. de Gages, gouverneur général pour Sa Majesté Britannique. Il y a un mois qu'ayant appris

que le sieur Jantard (second acquéreur des biens de la Mission de la Sainte-Famille aux Kaokias , vendus au sieur Lagrange par M. Forget, vicaire-général de votre prédécesseur et curé missionnaire en ladite paroisse) était en marché pour les revendre à un Anglais. J'y allai former opposition de la part de Messieurs de votre séminaire, qui revendiquent ce bien, comme leur appartenant encore, ayant été vendu sans leur procuration et à leur insu par celui qui n'en était qu'économe. Je voulus encore appuyer mon opposition de votre nom, Monseigneur, pour la conservation de tous les biens appartenant aux églises, pour leur entretien et celui des Missionnaires que vous daignez employer. M. Forbes, commandant (il n'y a pas encore ici de gouverneur civil), me demanda mes lettres de commission. Je lui montrai vos lettres et celles de M. le supérieur. Aux lettres de vicaire général il me répondit que M. de Gages ne leur ayant donné aucune instruction, il n'en pouvait reconnaître, et que cela paraissait une pure entreprise de votre part et de la mienne; conséquemment il me faisait expresse défense d'user de ces lettres et de prendre le titre de grand-vicaire dans aucune lettre, ni acte, ni en public, jusqu'à ce qu'il ait réponse de son général, et pour votre juridiction dans ce pays, et pour le bien de Kaokias, me promettant néanmoins qu'il

ne serait pas mis en vente jusque-là. Le sieur Jantard passe en Canada, et de là à la Nouvelle-Yorck ou à Londres, pour avoir main-levée ou jouissance dudit bien. Celui du fort de Chartres est encore pour la même raison en danger d'être emporté par le fleuve. J'en ai fait lever et porter à la Prairie du Rocher les corps de M. Gagnon et du R. P. Luc, récollet, dignes missionnaires. C'est tout ce que j'ai pu.

Il y a encore dans ce village des Kaokias le bien des Jésuites injustement saisi, confisqué et vendu par le gouvernement français, depuis la cession du pays à l'Angleterre. Si Votre Grandeur ou nos Missionnaires du Canada veulent le revendiquer, pour moi je n'y demande rien, je suis trop vieux; mais j'y verrai toujours avec peine la chapelle et le cimetière profanés servir de jardin et de magasin aux Anglais, qui les tiennent à loyer du sieur Jean-Baptiste Beauvais, qui, selon l'arrêt de confiscation et le contrat de vente et d'achat des biens, etc., était obligé de démolir la chapelle et d'en laisser le terrain et celui du cimetière, incultes sous les débris. Il dit que depuis, le subdélégué, exécuteur de l'arrêt, le lui a vendu. Par quel droit? Les armoires qui servaient aux ornements et vases sacrés servent dans les appartements, ainsi que les vitres, autel et plancher, etc.

Les reproches constants qui je lui en fais le tiennent éloigné de moi et des sacrements depuis trois ans. Je vous supplie de me décider là-dessus, et si, en cas qu'il se présente à moi ou à un autre, on peut l'absoudre et le dispenser de remettre cela à l'église paroissiale. C'est toute ma demande; car il a acheté le reste, à ce que je crois, en bonne foi; mais non la chapelle et ses meubles, qui par l'arrêt doivent être détruits et consumés. Je vous supplie de décider en juge ou dispensateur souverain.

Depuis quatre ans que je dessers les paroisses anglaises, je n'en ai tiré aucune dîme. Je n'y ai vécu que de la charité de quelques-uns et des rétributions de messes. Je les ai toujours exhortés à remettre la dîme à la fabrique pour l'entretien des églises et missionnaire, lorsqu'il y vient. Ils ont toujours, je dis les riches, prétendu ne rien devoir, lorsqu'il n'y a pas de curé résidant. Je vous prie de décider le cas, faute de quoi trois missionnaires ne pourraient subsister honnêtement et seraient obligés de laisser quelques villages abandonnés.

Bientôt je ne pourrai plus rien faire, menacé par avance d'être rejeté, lorsque d'autres seront venus. Je ne les en désire que plus ardemment. J'ai toujours eu les pauvres pour moi. Des prêtres seront toujours aussi charitables qu'eux, et Dieu m'aidera par eux, ou, s'il aime mieux, ce qui serait

bien plus avantageux pour moi, il me fera participant de son abandon. Vous m'assignerez, si vous le jugez à propos, une place au coin de quelqu'un des presbytères du pays, dont je vous fais par avance mes très-humbles remerciements. Heureux, si je puis recevoir la consolation des chrétiens, mourant avec Jésus-Christ, entre les mains de quelqu'un de ses ministres !

Cela suppose que le gouvernement me souffrirait : car le P. Harding, supérieur à Philadelphie, m'écrivait, l'automne dernier, qu'ils avaient avis et indices qu'on allait traiter les Jésuites en Angleterre comme en France, Espagne, Portugal et Prusse, et me faisait ses adieux dans la crainte de ne le pouvoir plus. Que ne suis-je assez ennemi du diable pour mériter pareil traitement pour la troisième fois !

J'oubliai l'année dernière de vous demander si dans les prières publiques, saluts, etc., on dit l'oraison *Pro rege* et *Te Deum*, si raison échoit ou demande, ce qui n'est pas ici jusqu'à présent : si dans les serments, les Romains peuvent jurer sur la bible protestante, à cause des falsifications qui s'y trouvent, etc. Les protestants assistent souvent à nos saints mystères, messes et saluts, debout dans le temps d'adoration, élévation, bénédiction du Saint-Sacrement ; aussi quand on le porte aux

malades, etc. Les deux premiers commandants, MM. Sterling et Farmar, à ma prière, avaient défendu de s'y trouver à moins qu'on ne voulût faire comme les Romains. Vous pourriez peut-être obtenir du gouvernement le même ordre. Nos deux derniers commandants ne ressemblent en rien aux deux premiers. Ils m'ont fait défense de marier sans un permis que M. Reed faisait payer six piastres, dont cinq pour lui et une pour son secrétaire. Celui d'aujourd'hui ne fait payer que le secrétaire. Est-ce la coutume au Canada de ne pas marier les catholiques sans permission du magistrat ou du commandant qui en fait fonction ?

Depuis que les Anglais ont pris possession de ce pays-ci, il n'y a pas encore eu de procession du Saint-Sacrement (je résidais de l'autre bord franco-espagnol). Cette année, à la demande des habitants, je demandai à MM. les commandants anglais de permettre à la milice de prendre les armes, selon la coutume chez les Romains pour escorter le Saint-Sacrement, ce qu'ils ont refusé. Le temps n'était pas sûr, et je me trouvais indisposé et fatigué de l'avoir faite de grand matin de l'autre bord à Sainte-Geneviève. Je n'en fis ici que dans l'église, et pareillement le jour de l'octave. Est-ce la coutume au Canada de prendre les armes pour cette fête, et pourriez-vous nous l'obtenir ?

Je me suis plusieurs fois trouvé embarrassé au sujet du calendrier de Québec et transport des fêtes, n'ayant trouvé personne qui pût m'en instruire...

Les Anglais donnent et traitent de l'eau-de-vie aux sauvages, tant qu'ils veulent. Le cas réservé subsistera-t-il pour les habitants qui ne traiteront que pour leurs besoins, savoir huiles et viandes ?

Je ne vous ai pourtant encore rendu aucun compte de la grâce du jubilé, dont grand nombre ont profité, surtout aux Kaokias, où tous les communiants, à la réserve de deux, ont fait leur devoir avec édification. Votre lettre, adressée aux habitants des Kaskakias, a aussi produit de bons effets dans la plupart. Je l'ai lue au prône dans toutes les paroisses. Partout on a été très-sensible à vos soins et vigilance vraiment pastorale. Plusieurs, qui se croyaient abandonnés, ont repris courage et se sont remis dans le chemin du salut, et parmi ceux-là, plusieurs sur qui mal à propos j'étais tenté de ne plus compter.

Il ne me reste plus qu'à vous demander, au nom des saints Apôtres, votre bénédiction la plus ample, prompte délivrance du fardeau trop pesant dont vous m'avez chargé, et vous assurer que je suis et serai toujours, avec le plus profond res-

pect et le dévouement le plus soumis à Votre Grandeur,

Monseigneur ,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

S. L. MEURIN , de la Comp. de Jésus.

---

MONSEIGNEUR OLIVIER BRIAND AU R. P. MEURIN.

26 Avril 1769.

J'ai reçu en son temps votre lettre du 14 juin 1768 .. Je me suis trouvé heureux de vous apprendre dans ces contrées abandonnées. Ni la jurisprudence , ni le pontifical , ni le parfait notaire ne vous sont nécessaires dans la position où vous êtes. Vous savez votre théologie et de la philosophie ; avec de la raison et de la piété , dont votre lettre vous montre abondamment fourni , vous ne pouvez que bien parler , bien agir et bien décider. Tous mes vœux se bornent à la santé , à votre conservation pour bien des années. Je serai tranquille pour ce coin de mon diocèse , tant que vous vivrez... Je me suis déchargé de cette partie de mon diocèse (la partie franco-espagnole). Un prêtre , anciennement doyen de Québec , qui est à Paris , a la com-

mission de ma part d'agir pour cela auprès de l'ambassadeur d'Espagne en France. J'ai pitié de ces pauvres Ursulines. Voilà bientôt vingt-huit ans que je suis informé combien elles ont eu à souffrir. Ainsi bornez-vous aux catholiques dépendants d'Angleterre. Je n'aime guère à avoir sous ma juridiction des peuples que je ne puis pas visiter, ni gouverner par des hommes de confiance. Je ne suis pas surpris que les Capucins n'aient pas voulu reconnaître les pouvoirs qui émanent de moi, puisque ce n'était qu'à peine, par force, qu'ils se soumettaient à ceux que communiquaient mes prédécesseurs. Combien le P. Baudoin n'a-t-il pas eu à souffrir et quelle résistance n'a-t-il pas éprouvée de leur part !

J.-B. Beauvais n'a aucun droit de retenir les ornements et vases sacrés dont vous me parlez. Ils appartiennent à l'Église. Il doit vous les remettre, comme étant mon grand-vicaire, et après trois sommations, faites de ma part et en qualité de grand-vicaire, de les rendre sous peine d'excommunication de lui et de sa famille, vous pouvez la lancer, s'il n'obéit pas ; et il ne doit pas être absous qu'il n'ait remis tout ce qui est consacré ou béni. Quant aux biens ecclésiastiques qu'il a achetés, cela est différent. Ce serait au peuple à poursuivre la restitution en faveur des missionnaires ; mais

encore , comme ledit acheteur est de bonne foi , il faudrait lui rendre le prix et celui des améliorations , s'il en avait fait. Point de dimes , point de sacrements. C'est une offrande faite à Dieu et que l'Église attribue à l'entretien des missionnaires ; et n'y eût-il presque point de missionnaires , il faut qu'elle soit payée : hors le cas de pauvreté , il faut tenir ferme , et ne craignez point , pourvu que la prudence et la charité vous règlent , comme j'en ai la confiance. La religion est libre. J'aime mieux qu'ils se rendent protestants que d'être catholiques indociles , mauvais , scandaleux et capables de perversité.

Vous seriez bien venu ici ; mais j'espère que vous avez trop de zèle pour la gloire de notre Jésus et le salut de nos frères pour quitter , tandis que vous verrez jour à faire du fruit. Les riches n'ont pas pris la religion les premiers , et il y a à penser qu'ils seront les premiers à l'abandonner dans les derniers siècles du monde. Nous disons , dans les Saluts , l'oraison *pro rege , ut quietam et tranquillam vitam agamus* , selon la doctrine de l'Apôtre. Je l'ai ordonné dès le temps que je n'étais que grand-vicaire du chapitre , et cela se pratique toujours. N'exigez pas que des protestants fassent aucun signe de religion en aucun cas. Dans des conversations on peut parler et s'expliquer modérément. Ceux qui pensent bien s'abstiennent d'assister , ainsi que

MM. Sterling et Farmar l'avaient ordonné. Vous ne devez pas être surpris de la différence de conduite dans les commandants , à cause de la différence de religion en Angleterre. Les anglicans en général sont moins contraires que les puritains, etc.

La conduite de M. Reed ne serait pas approuvée du gouvernement. Les mariages sont libres en Canada et se font devant les curés seulement, et sans aucun rapport au magistrat. Les processions du Saint-Sacrement et des Rogations se font à l'ordinaire ; mais la milice ne prend point les armes. Je n'en ai pas même parlé.

La traite de l'eau-de-vie faite par les habitants aux sauvages, pour les besoins desdits habitants est-elle réservée ? Cela dépend de la qualité du besoin. Si le besoin n'est pas de nature à excuser de péché mortel, il est réservé.

J'ai lu votre lettre à Monsieur notre Gouverneur, qui en a été fort charmé, et je suis persuadé que vous serez plus considéré que jamais. C'est un excellent homme, aimé et aimable, estimé et vraiment estimable. Nous ne nous apercevons point que nous soyons sous un gouvernement protestant. Dans le civil, les catholiques, les protestants se voient, se fréquentent cordialement. Le ministère s'exerce comme du temps des Français. M. Gibault aura pu vous en faire le détail. Vous lui remettrez

les lettres pour lui que je joins ici. J'ai été un peu mécontent que, sans m'avoir prévenu, il ait mené avec lui sa mère, et ce n'est guère le fait d'un missionnaire, qui ne cherche et ne doit chercher que Dieu seul. C'était sous ce point de vue que je l'avais ordonné. Je ne l'ai envoyé si loin que de son consentement. S'il m'avait prévenu qu'il fallait qu'il eût sa mère avec lui, je ne l'eusse pas probablement destiné à cette bonne œuvre. Je l'eusse gardé pour une paroisse de cette colonie. Car je suis persuadé que pour bien faire son devoir et remplir dignement son ministère dans vos cantons, il ne faut point y avoir de parents, ni trop de ménage. Au reste, il m'a paru en partant dans de bonnes dispositions. Il a bien travaillé à Michillimakinak, excepté qu'il a marié un Français avec une sauvagesse, ce que les Anglais ne veulent, non plus que les Français ne le voulaient autrefois ; et j'en ai des reproches de la part du gouvernement. Je lui ai donné des pouvoirs qui vous sont subordonnés. C'est un jeune prêtre, et je vous prie de veiller et de m'instruire, selon Dieu, s'il mérite ou non ma confiance. Je serais bien affligé, s'il venait à se détraquer. Il m'a fait de belles et bonnes promesses, et je l'aime.

Vos Pères sont toujours ici à l'ordinaire. Ils travaillent avec édification. Le P. Noël est mort.

Je suis, etc.

† OLIVIER, évêque de Québec.

LE P. MEURIN A MONSEIGNEUR BRIAND.

De la Sainte-Famille aux Kaokias ou Tamarois,  
ce 14 juin 1769.

MONSEIGNEUR ,

Puisqu'il n'a pas plu à la divine Providence de vous mettre en état d'envoyer plus d'un missionnaire à cette partie-ci de votre diocèse , je ne puis qu'adorer ses desseins. M. Gibault vous représentera comme moi que cette portion de votre troupeau est trop dispersée pour être bien cultivée par un prêtre missionnaire ; car je ne suis plus guère à compter que parmi les morts. M. Gibault est plein de zèle , et par là même il ne durera pas longtemps ; s'il est seul et souvent en voyages pénibles à travers bois et montagnes , aux injures des temps, et rivières et torrents , à moins qu'il ne plaise à notre Dieu de renouveler ses anciens prodiges. Ce pays est si infecté que tandis que nous travaillons à purger un côté , il se salit bien vite de l'autre , faute de pouvoir donner à chacun un temps suffisant pour déraciner et entretenir.

M. Gibault, depuis son arrivée en ce pays a presque toujours été malade de fièvres , d'abord grosses

et dangereuses , ensuite petites et lentes , contre lesquelles son courage l'a toujours soutenu en état de faire les principales fonctions en la paroisse de l'Immaculée-Conception aux Kaskakias, où il a jugé à propos de s'établir, d'où il va de temps en temps à Sainte-Genève, colonie espagnole , dont j'ai été banni en qualité de Jésuite. Il a eu le bonheur de faire faire les Pâques à presque tous dans ces deux paroisses, dont plusieurs les négligeaient depuis bien des années.

J'ai desservi jusqu'ici la paroisse de la Sainte-Famille aux Kaokias ou Tamarois, où je suis venu en automne jusqu'à Noël, puis à la fin de janvier jusqu'à Pâques, puis à la Sainte-Famille jusqu'à l'Ascension. J'y suis encore depuis douze jours. J'y reçois ceux de Saint-Louis, principal village de la colonie espagnole, dont je suis banni. C'est ici que je les baptise et marie, confesse et communie, etc. Je ne vais chez eux que pour les malades incognito et la nuit. D'ici je retourne à la Prairie du Rocher, petit village de vingt habitants, y compris deux habitants qui sont au fort de Chartres à une lieue, et quatre habitants de Saint-Philippe à trois lieues de chez moi. Je m'étais retiré à la Prairie du Rocher pour laisser aux nouveaux missionnaires plus grand champ à leur zèle et talent, et les moyens de subsister plus aisément. Comme on espérait au moins

deux missionnaires, cette petite paroisse, reste de Sainte-Anne au fort de Chartres, m'avait invité à finir mes jours chez elle, me promettant de me bâtir un presbytère et de m'y fournir tous mes besoins le reste de ma vie, dans quelque infirmité que je puisse tomber. Je leur promis alors de ne pas les abandonner que par force majeure, me réservant pourtant d'aller au secours des autres villages, tant que je pourrais, selon leurs besoins, et après ma mort, laissant à leur église tout ce que j'aurais d'eux ou d'ailleurs, s'il ne revenait pas de Jésuites dans le pays. Ils me fournissent domestique, cheval et calèche pour mes voyages, sans doute pour me conserver plus longtemps. Que la bonté divine veuille leur en tenir compte ! Je ne manque de rien ; je me porte bien, sans aucun soin temporel, etc. N'est-ce pas trop, Monseigneur, pour un pauvre religieux banni, proscrit, échappé plusieurs fois à la potence ou du moins aux mines ? Mais ne chantons pas victoire ; cela pourrait revenir. Il n'y a guère, qu'en défendant un peu vivement la cause de Messieurs de votre séminaire auprès de MM. les Anglais qui venaient pour prendre possession au nom du roi de la maison, terres, etc., de la mission des Tamarois, M. Morgan, président de la justice me dit que je devrais me souvenir que j'avais été chassé par les Espagnols, et que je ne tenais guère

chez les Anglais. Je suis pourtant encore , comme alors , dans la maison de la mission , au défaut de M. Gibault. J'y fais demeurer habituellement le frère de M. Mercier, très-digne missionnaire , mort grand-vicaire de votre prédécesseur , ou plutôt de trois de vos prédécesseurs , si je ne me trompe. C'est lui qui prend soin de l'église en mon absence. Quand il plaira à Votre Grandeur , lui et moi serons délivrés. Je crois que c'est en partie la crainte de procès la cause que M. Gibault a préféré le séjour des Kaskakias à celui des Kaokias.

Les habitants du poste de Vincennes qui est situé à soixante-dix lieues des Kaskakias ont grand besoin d'un missionnaire. Ils n'en ont pas vu depuis octobre 1763 qu'on leur enleva le P. de Verney. L'endroit est considérable, et les désordres commencent à dominer chez eux et à mériter la compassion de Votre Grandeur. Ils doivent vous envoyer une députation, ou du moins requête pour obtenir un prêtre curé. Quand la santé de M. Gibault serait rétablie et affermie, je doute s'il irait. Depuis deux ans, les Chéroquis et Chicacas infestent les chemins, et les habitants de Kaskakias disent hautement que M. Gibault leur coûte trop de frais pour le risquer au service des autres. Je crois pourtant qu'il conviendra que Votre Grandeur ne l'envoie pas à leur village seulement, mais à tous vos sujets dans ce pays-

ci , selon leurs besoins et l'étendue des pouvoirs dont vous l'avez honoré , colonies anglaise et espagnole dans ce pays-ci , tant qu'une autre juridiction que celle de Québec n'y sera pas constatée , surtout tant qu'elles seront destituées de prêtres. Il m'a paru quelquefois avoir peine à l'envisager, et je ne manque pas l'occasion de lui persuader que ceux de Saint-Louis , des Kaokias, de la Prairie du Rocher , de Sainte-Geneviève et du poste de Vincennes sont ses paroissiens comme ceux des Kaskakias, auxquels il semblait vouloir se borner. Je lui ai déclaré plusieurs fois que je ne voulais être que son coadjuteur , partout où je pourrais l'être , m'obligeant à lui rendre compte de tout, afin qu'au moment de ma mort il les connût tous, et qu'ainsi tout le pays ne soit qu'une paroisse , jusqu'à ce qu'il y ait des prêtres dans chaque endroit ou du moins dans la plupart. Il est vrai que partout les peuples devraient payer la dîme , au lieu que , depuis mon retour, je n'ai pu l'obtenir que de ceux chez qui je faisais ma demeure ordinaire ; encore plusieurs la refusaient-ils sous prétexte que j'étais souvent hors de chez eux. Ceux des Kaskakias feraient de même à M. Gibault. Cependant je ne crois pas que cela pût l'empêcher de sortir de chez lui. Si vous le jugez à propos , Monseigneur , vous donnerez vos ordres là-dessus. La peine et la

dépense du prêtre étant beaucoup plus grande , il mérite une plus ample rétribution pour subvenir aux frais et ménager sa santé.

Votre Grandeur m'a fait l'honneur de me répondre sur la validité des mariages des catholiques avec les hérétiques , mais de là puis-je inférer que ces mariages peuvent se faire licitement : 1<sup>o</sup> sans dispense de disparité de créance , n'y ayant point danger de perversion ; 2<sup>o</sup> sans présence du prêtre ; 3<sup>o</sup> si la même validité et permission est censée pour les catholiques éloignés du prêtre , dans l'impossibilité de le faire venir , ou dans une grande difficulté de l'aller trouver , soit du côté de l'âge , ou du temps et des saisons , ou des chemins longs et pénibles , ou dangers d'ennemis , etc. Nous avons ceux de la rivière Saint-Joseph à l'entrée du lac Michigan à cent cinquante lieues d'ici , ceux des Péorias à quatre-vingts lieues , les Ouïatanous à cent lieues , le poste de Vincennes , etc. Peuvent-ils faire en conscience des mariages naturels et valides ? Ainsi ceux de Missilimakinac , et d'autres qui se marient dans les nations sauvages éloignées , dans le Missouri , dans la rivière des Minigouas , chez les Renards , les Sioux , et qui reviennent avec des deux , trois et quatre enfants et leur femme. Leur mariage est-il valide ? suppose la bonne foi et sincérité, doit-on leur faire donner

un nouveau consentement , etc. ? Je l'ai toujours exigé jusqu'à présent pour sûreté.

M. Gibault vous marque sans doute qu'avant que je demeurasse de ce bord , on a enterré dans le cimetière des Kaskakias et de Saint-Louis indifféremment tous les morts , ceux qui ne faisaient point de Pâques depuis longtemps , qui à la mort avaient refusé les sacrements , des duellistes , des hérétiques et des libertins d'esprit , connus par leurs discours , etc. Ne pouvant remédier à ce désordre , je me contentais d'y refuser ma présence et de marquer une partie du cimetière pour ceux-là près de l'entrée. Mais cette partie avait été anciennement bénite et avait reçu plusieurs corps de fidèles. Je vous supplie encore d'ordonner là-dessus ce qui convient et pour le passé et pour l'avenir ; ce qu'on peut céder à l'autorité et à la force , et sur quoi il faut tenir ferme.

Nous n'avons presque plus de saintes-huiles. Votre Grandeur nous en enverra ou le moyen d'y suppléer. Il n'y a pas à en tirer des Espagnols , qui depuis trois ans n'ont pas mis un prêtre dans leur colonie et en ont chassé trop tôt celui qui y était.

Votre Grandeur sait sans doute déjà le soulèvement de la Nouvelle-Orléans contre le gouverneur et l'expulsion qu'elle en a fait et de tous les Espa-

gnols du pays, depuis l'embouchure du Missouri jusqu'au bas du Mississipi, ne leur ayant laissé que trois jours pour l'évacuation de chaque poste qu'ils occupaient. Dieu veuille que la religion et la colonie n'en souffrent pas. Pontiak fut assassiné dans ce village en la seconde semaine après Pâques.

A ce moment, les habitants des Kaokias ou de la Sainte-Famille des Tamarois me supplient d'intercéder auprès de Votre Grandeur pour eux et leur église qui aurait besoin d'un prêtre résident. Je les assure que vous le savez déjà et que vous ne pouvez l'oublier, que vous le voudriez autant qu'eux et moi; mais que vous êtes obligé d'aller aux malades les plus pressés, le plus en danger; qu'ils sont moins à plaindre que ceux du poste de Vincennes, en aussi grand nombre au moins que ceux des Tamarois, et qui depuis six ans n'ont pas vu de prêtre et qui néanmoins sont, comme ceux-ci, enfants de Dieu et de l'Église, et de l'évêché de Québec. Je ne vois pas que vous puissiez attendre aucun secours de la Nouvelle-Angleterre.

Je finis, Monseigneur, en vous suppliant de trouver bon que je laisse dans la suite à M. Gibault le soin de vous rendre compte. Accordez-moi bénévolement le pardon d'une infinité de fautes que j'ai faites au service de votre Eglise, depuis vingt-sept ans qu'elle m'a fait l'honneur de m'employer,

malgré mon indignité. Je serai toute ma vie néanmoins avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance ,

Monseigneur ,  
de Votre Grandeur ,  
le très-humble et très-obeïssant serviteur ,  
S. L. MEURIN, *Jésuite*.

---

MONSEIGNEUR BRIAND AU R. P. MEURIN.

Québec, 22 mars 1770.

MON RÉVÉREND PÈRE ,

Je réponds à votre lettre du 14 juin 1769 de la Sainte-Famille aux Kaokias. Ce que vous me dites de votre santé m'a beaucoup affligé. J'ai confiance en Notre-Seigneur qu'il vous conservera la vie, ne fût-ce que pour la consolation de M. Gibault et pour lui fournir les secours spirituels et l'aider de vos conseils. Je connais bien qu'il a beaucoup de travail, et que deux prêtres encore ne seraient pas de trop. Il n'ignore pas l'impossibilité où je suis d'en envoyer de sitôt. Il en est plus mort depuis mon arrivée que je n'en ai ordonnés.

Je sens que votre zèle souffre de voir tant de bien à faire qui ne se fait point. Ce que vous m'en marquez me cause aussi une vraie douleur. Ne sont-ce point les crimes des habitants et le peu de profit qu'ils font des moyens de salut qu'ils ont eus autrefois, et que le Seigneur ne leur a pas entièrement ôtés, qui leur attire de la part de Dieu irrité, cette disette de prêtres ! C'est, vous le savez, le terrible et dernier châtement que le Seigneur exerce contre les peuples indociles.

Je voudrais que M. Gibault, si sa santé le lui permet, parcourût tous ces différents postes. C'est ce que je lui ai prescrit à son départ. Il ne faut que se représenter les voyages d'un saint Paul, d'un saint François-Xavier et de tant d'autres hommes apostoliques pour se sentir animé et trouver son sort doux et heureux. J'espère, et il me l'a promis, qu'il ne se ménagera pas assez pour laisser tant d'âmes sans secours. J'ai eu bien du plaisir d'apprendre que vous vous trouvez bien à Sainte-Anne, et que les habitants avaient bien soin de vous. Marquez-leur ma tendre reconnaissance et promettez-leur de ma part la récompense devant Dieu.

On ne peut assez déplorer l'ignorance et l'infidélité de tant de peuples au sujet des dîmes. N'y eût-il point de missionnaires, seraient-ils dispensés d'offrir au Seigneur les prémices des fruits de la

terre qu'ils ont cultivée ? N'est-ce pas une pratique religieuse aussi ancienne que le monde et en usage chez tous les peuples ? La dîme est une offrande faite à Dieu entre les mains des ministres , que l'Église a destinée à nourrir les prêtres , qui eux-mêmes sont obligés de donner le superflu aux pauvres ou à l'ornement des autels , comme étant un bien sacré et déjà offert à Dieu ; concluez de là qu'ils sont sacrilèges. Mais je pense qu'ils ne le sont pas par ignorance , parce qu'ils ne regardent les dîmes que grossièrement comme la solde ou le gage du ministre de Dieu , et de là ces faux raisonnements qui les conduisent à une impiété et à un vol sacrilège ; et c'est à cela que j'attribue les malheurs et la disette qui affligent cette colonie. Si c'est Dieu qui fait croître le blé , et s'ils veulent qu'il donne sa bénédiction , il est juste qu'ils la méritent et se l'attirent par leur reconnaissance. Il faut que les lumières de la loi naturelle soient éteintes dans ces peuples. Je veux que vous et M. Gibault , sans craindre leurs sots raisonnements , les instruisiez de ma part sur cet article important à leur temporel autant qu'à leur salut. Malheur à nous si nous n'employons pas bien les dîmes ; mais l'avarice ou le luxe des prêtres ne les excusent pas de les payer.

Les mariages des catholiques avec les hérétiques sont valides , mais ils ne sont pas licites ; et les

prêtres ne les doivent pas bénir , ni même s'y trouver. Ici ces mariages , désapprouvés même par les laïques , se font devant le ministre protestant. On reçoit à pénitence les coupables , et , après une épreuve convenable, on les admet aux sacrements. Il s'en fait peu. Il y a ici et chez vous des cas réservés au Saint-Siège ; mais vous avez le pouvoir d'en dispenser en qualité de mon grand-vicaire.

On ne doit pas faire un crime à ces personnes extrêmement éloignés de prêtres et auxquelles il est moralement impossible, c'est-à dire considérablement difficile de venir trouver les prêtres , et où les prêtres ne vont jamais, d'avoir, en présence de témoins , contracté le mariage ; et c'était la pratique de mon prédécesseur de les faire renouveler leur consentement et de leur donner la bénédiction nuptiale. Il faut alors écrire sur vos registres l'acte et leur en donner copie.

Il ne faut point vous chagriner pour les personnes enterrées dans le cimetière. S'il était possible d'avoir un cimetière séparé , cela serait convenable. Sur les choses de discipline en général, vous pouvez céder à la force et dispenser. Ce que vous pourriez faire , ce serait de bénir les fosses à chaque fois selon le rituel , supposant que la sépulture d'un hérétique l'a pollué.

Je me recommande à vos prières , mon Révérend

Père, et je prie Notre-Seigneur de vous combler de ses grâces. Le P. du Jaunay, qui m'a averti de l'occasion hier au soir, vous dira des nouvelles de la Compagnie, qui subsiste toujours ici dans une grande tranquillité, travaillant avec son zèle et ses succès ordinaires à la gloire de Dieu et au salut des âmes, soit chez les sauvages dans leurs deux maisons, et quelques-uns dans des paroisses françaises. Ils sont bien venus chez le gouverneur, invités à dîner, comme le reste du clergé, qui est honoré et recherché par tous les Anglais, surtout de l'armée.

Je suis, etc.

† OLIVIER, *évêque de Québec.*

---

LE P. MEURIN A MONSEIGNEUR BRIAND.

(EXTRAIT.)

Prairie-du-Rocher, 11 juin 1770.

MONSEIGNEUR,

..... M. Gibault passa l'hiver dernier, près de deux mois au poste de Vincennes. Ce pauvre peuple n'avait pas vu de prêtre depuis six ans. Aussi

y a-t-il fait un grand bien. Dieu veuille qu'il soit durable, et que Votre Grandeur puisse leur envoyer bien vite un missionnaire résident. Car de ce côté-ci il est difficile et souvent impossible d'y porter secours, moins à cause de la longueur et difficulté des voyages, qu'à cause des sauvages ennemis qui infestent les chemins. Son zèle s'exerce encore beaucoup dans la colonie espagnole, d'où on vient le chercher souvent. Car les Espagnols, en prenant possession de leur nouvelle colonie, n'y ont amené que des troupes, et point de prêtres. On dirait qu'aujourd'hui ils ne s'en soucient pas plus que les autres. Néanmoins plusieurs de leurs habitants n'avaient quitté ce bord-ci que par la crainte d'y perdre la religion pour eux et pour leurs enfants. Ils avaient quitté leurs établissements pour en aller faire de nouveaux chez les Espagnols qu'on leur disait si chrétiens. Ils se repentent aujourd'hui de ne m'avoir pas écouté là-dessus. Ce ne sont pas ceux-là qui refusent de reconnaître votre juridiction, mais ceux qui commandent, etc.

---

LE MÊME AU MÊME.

A la Prairie-du-Rocher, 29 mars 1775.

MONSEIGNEUR,

Je me flatte toujours volontiers avoir une petite  
N. 7

place dans votre grand cœur , malgré la privation de vos lettres depuis quatre ans. Ma conscience me rendant témoignage de mon constant et parfait dévouement, je suis tranquille.

L'année dernière j'eus l'honneur de vous informer , comme le marquaient les lettres de nos chères Ursulines de la Nouvelle-Orléans , que l'on avait publié dans cette capitale de la colonie espagnole la bulle de Notre Saint-Père le Pape , qui supprime et éteint à jamais la Compagnie de Jésus. Quoique je crusse le fait véritable , je n'ai cependant pu le regarder comme notoire pour moi dans cette partie. C'est pourquoi je n'ai pas cru devoir rien changer ni dans mes habits , ni dans le bréviaire, Messes et Fêtes propres ou de concession pour ladite Compagnie de Jésus. J'attends pour tout cela les ordres de Votre Grandeur, à laquelle Rome ne manquera pas d'envoyer ladite bulle.

Conséquemment, supposé le triste fait : libre , je supplierais et supplie votre charitable bonté de devenir paternelle pour moi et de m'admettre entièrement au nombre des vôtres, au lieu d'auxiliaire que j'étais depuis le 1<sup>er</sup> de février 1742. Je m'estimerais heureux, si dans le peu qui me reste de vie, je pouvais réparer les lâchetés et les négligences dont je me suis rendu coupable dans l'espace de trente-trois ans. Si vous voulez bien m'adopter , je serai

sûr que vous me pardonneriez et demanderez miséricorde pour moi.

Enfin je vous aurai, Monseigneur, un surcroît d'obligation, si vous voulez bien m'accorder, à mon âge, à la faiblesse de mes yeux, et à ma dévotion particulière, la continuation des Offices et Messes qui m'étaient ordonnés et concédés par le Saint-Siège aux jours de nos Saints avec Octave, *item* des SS. Archanges Gabriel et Raphaël, *duplex minus*; l'ange gardien, *duplex 2<sup>e</sup> cl.* le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre avec Octave; l'Expectation et Desponsation de la très-sainte Vierge, *duplex majus*; et *sub ritu semidupl. de S. Ignatio semel in hebdomada*; de SS. Xaverio et Aloystio Gonzaga *semel in mense*; die *jovis de SS. Sacramento*; de *Conceptione in sabb.*; de *B<sup>a</sup> in ferialibus et simplicibus, tantum extra adventum, quadragesimam, quatuor tempora et vigiliis.*

Tous ces offices sont insérés et placés dans nos bréviaires et missels; il faudrait les en arracher avec détriment. Si la continuation des Indulgences, qui nous étaient accordées, était pareillement en votre pouvoir, elles me seraient encore bien plus précieuses que la facilité de réciter le bréviaire. Je me repose de tout cela sur votre bonté paternelle, qui, autant qu'elle pourra, fera en notre faveur tout ce que l'Eglise de Rome avait bien voulu faire.

Grâce à Dieu, je ne crois pas avoir jamais eu aucune part à ce qu'elle reproche au corps de la Société, et me soumetts humblement à la peine.

M. Gibault est depuis la fin de janvier en courses apostoliques, dont il vous rendra compte de Missilimakinac. Il ne doit revenir qu'à la Toussaint, si l'envie ne lui prend pas d'aller jusqu'en Canada. Sa paroisse, la mienne et les Kaokias ou Tamaroas m'exerceront un peu pendant son absence. Que Dieu veuille bénir ses travaux et les miens. Si mes vœux les plus sincères, chétives prières, etc..., peuvent vous être agréables, elles vous sont entièrement dévouées,

Monseigneur,

par votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉB. L. MEURIN, *Prêtre.*

J'oubliais encore de vous demander la permission, que l'on accorde aux *régiments réformés*, d'user les vieilles ordonnances. Car je n'ai pas le sol. Mes dîmes suffisent à peine pour mon pain; je n'ai le reste que par aumône, et vis sans droit de me plaindre. Tout le peuple est pauvre; les récoltes trop modiques, les denrées à vil prix, les marchandises fournies trop chères, l'habitant endetté, et la plupart sans pain et presque nus; puis-je me plaindre?

LE MÊME AU MÊME.

(EXTRAIT.)

23 mai 1776.

MONSEIGNEUR ,

Le peuple de ce pays n'est pas plus mauvais que celui du Canada. Il y a même plus de bon que de mauvais. C'est de temps en temps ma consolation , comme elle l'a été de MM. Taumier, Mercier, Gagnon, Laurens, très-dignes prêtres du diocèse, dont la mémoire est encore en bénédiction dans ce pays. Les dames religieuses Ursulines de la Nouvelle-Orléans me demandent à toutes les occasions des nouvelles de Mgr l'évêque de Québec, qu'elles disent ne pas pouvoir plus oublier qu'elles-mêmes, et de leurs chères sœurs de Québec, de l'heureux sort desquelles elles ne peuvent s'empêcher d'être jalouses. Deux, ne pouvant plus soutenir leurs nouveaux directeurs, viennent de retourner en France après quinze ans de colonie.

Son Excellence M. Carleton a rappelé au détroit notre aimable et digne commandant, M. le capitaine Hugues Lord, que tout le monde regrette.

MONSEIGNEUR BRIAND AU R. P. MEURIN.

(EXTRAIT).

27 février 1777.

Le P. Floquet s'est bien mal comporté dans les affaires présentes. (Il favorise les Bostonais.) J'ai un bref particulier du Pape pour tous les catholiques de l'Amérique septentrionale.

Informez les Ursulines que j'ai une douleur bien vive au cœur, quand je pense à leur détresse que je connais depuis trente-six ans, et que c'est pour elles particulièrement que je me suis déchargé de cette partie du diocèse, me figurant qu'elles seront mieux sous l'évêque de la Havane, auquel elles pourront avoir un plus prompt recours. Vous avez raison de dire que la désunion n'est pas encore juridique. J'ai écrit clairement au Pape que je ne pourrais plus répondre de cette partie éloignée.

Les Massachussettiens tiennent toujours ferme ; ils sont fort en nombre et encore pour la qualité de leur pays. Il reste encore dans notre pays bien des cœurs Bostonais. Quelques-uns même encore le déçèlent par leur conduite.

*Nota.* — Cette dernière lettre arriva probablement à la Prairie-du-Rocher, après le décès du P. Meurin.

LETTRE DU P. RENÉ FLOQUET <sup>1</sup> A MONSIEUR BRIAND.

Montréal, 29 août 1770.

MONSIEUR,

Mon avant-dernière lettre à Votre Grandeur supposait que notre Société allait être détruite, et j'y insinuais que je n'avais point envie de me donner

---

<sup>1</sup> Le P. Pierre-René Floquet naquit le 12 septembre 1716 : il entra dans la Compagnie le 6 août 1735, et le 17 août 1744 il arriva au Canada. En 1752 et les années suivantes il remplit la charge de Procureur au collège de Québec; puis en 1757 il devint Supérieur de la Résidence de Montréal et conserva cette charge pendant bien des années.

Après la suppression de la Compagnie, le P. Floquet eut le malheur de se trouver mêlé aux affaires politiques, et les rapports qu'il eut avec les envoyés américains en 1775 le compromirent aux yeux du parti anglais et de l'Évêque de Québec.

Après s'être affranchie du joug de l'Angleterre, la nouvelle république américaine voulut s'annexer le Canada qu'elle avait contribué à mettre sous la domination des Anglais. Les Américains s'emparèrent de Montréal en 1775 et leurs émissaires se répandirent dans le pays pour le gagner. Le célèbre Franklin, Chase et Charles Carroll étaient chargés de cette mission politique. Ce dernier, pour mieux réussir auprès du clergé, s'adjoignit son frère l'abbé Carroll, ex-Jésuite, mort en 1815, premier archevêque de Baltimore:

L'abbé Carroll, en qualité d'ancien confrère, se présenta au P. René Floquet qui occupait encore la maison des ex-Jésuites, à Montréal. Mgr Briand vit ces rapports avec peine : il était affectionné à l'Angleterre, qui sut si mal récompenser son dévouement; mais fidèle

à une autre communauté (par exemple), au séminaire de Montréal ou de Québec. Ma dernière lettre espérait la conservation de notre Compagnie et promettait que je n'en serais pas moins le sujet et l'enfant très-soumis de Votre Grandeur. J'avais en outre une petite curiosité de savoir où je me trouverais au temps du prochain jubilé. Votre Grandeur paraît

---

à son serment d'évêque, il fit un appel à la loyauté du clergé et du peuple canadien, et cet appel eut un plein succès.

Quant au P. Floquet, comme il avait blessé, au moins par imprudence, les sentiments de son évêque, il fut sévèrement blâmé et même interdit. Nous en avons la preuve dans sa correspondance. Cette correspondance, nous ne craignons pas de la publier; elle ne saurait mal édifier. Le tort du P. Floquet, quel qu'il soit (et nous ne voyons point assez clair dans son procès, incomplètement instruit, pour le juger) son tort, quel qu'il soit, a été religieusement réparé. Voici la lettre qu'il écrivit à son évêque pour le prier de lever l'interdit :

« MONSEIGNEUR,

« Pour satisfaire à ma conscience, je soussigné, confesse que  
« les circonstances fâcheuses dans lesquelles je me suis trouvé l'hi-  
« ver dernier, à Montréal, m'ont occasionné plusieurs fautes,  
« dont je me repens sincèrement. Je supplie très-humblement Votre  
« Grandeur de me les pardonner et de lever l'interdit qu'elles m'ont  
« attiré. Si j'obtiens cette grâce de Votre bonté, Monseigneur,  
« j'espère que ma bonne conduite convaincra mes Supérieurs et  
« le public, que je veux rendre, et travailler, selon mon état, à  
« faire rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce  
« qui est à Dieu.

« A Québec, ce 29 novembre 1776.

« RÉNÉ FLOQUET. »

avoir décidé que j'hivernerais à Montréal. *Amen.*  
Je suis très-content d'y travailler tant que vous m'y  
trouverez utile.

Si j'avais, Monseigneur, des chagrins domestiques, comme vous avez la bonté de le craindre, je serais trop heureux de pouvoir pousser librement des soupirs et répandre des larmes discrètes, sans préjudice d'un tiers, dans votre sein paternel ! Mais, Dieu merci, je suis content dans mon état. J'ai depuis longtemps à gémir pour notre Compagnie et avec elle ; mais je n'ai à me plaindre que d'un de ses sujets. Vous le connaissez, Monseigneur, et vous l'appelez votre ami. Pardonnez-moi, si je me plains de lui. Je souhaite très-ardemment qu'il continue d'avoir et qu'il mérite de plus en plus les bonnes grâces de Votre Grandeur.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond  
respect, de Votre Grandeur,

Monseigneur,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

R. FLOQUET.

A Montréal, 29 août 1770.

---

LE MÊME AU MÊME.

Montréal, le 15 juin 1770.

MONSEIGNEUR,

M. Montgolfier me lut hier quelques fragments d'une de vos lettres ; où je crus entrevoir que votre cœur aimait encore, et que votre bonté paternelle craignait de trouver criminel, celui que vous aviez à juger selon ses mérites. Fortement accusé, coupable ou non, plus ou moins coupable, il consent, Monseigneur, à recevoir de votre tribunal la sentence la plus convenable au bien public et surtout au bien spirituel de votre diocèse. Si je puis servir Dieu et le prochain dans une de vos plus petites paroisses, les moins lucratives, les plus éloignées des villes et des grands chemins, mais en même temps des plus faciles à desservir (parce que je deviens infirme et pesant), la cure la moins recherchée, la plus redoutée me plaira désormais plus que Montréal. S'il faut être banni de la province, j'en sortirai, comme je l'espère, muni d'un certificat de vie et mœurs, que Votre Grandeur aura la

charité de m'accorder , pour me mettre en état de faire mieux ailleurs que je n'ai fait en ce pays.

Voici ma confession publique :

Je n'aime point le bill de Québec, et je m'en suis trop déclaré. Cela me fait des ennemis de tous ceux qui l'ont attiré.

J'ai ménagé les Bostonais par respect humain. Si j'avais paru aussi violent contre eux que beaucoup d'autres, comme j'étais seul Jésuite à Montréal, le fort de l'orage serait tombé sur ma tête. J'aurais servi d'exemple aux autres; et j'aurais peut-être occasionné une persécution à nos Messieurs de Pensylvanie et du Maryland.

Après le départ des Gens du Roi, les députés de Montréal promirent aux Bostonais une véritable ou une fausse et trompeuse neutralité. Je crus qu'ils en avaient promis une véritable et qu'elle devait être gardée. Je l'ai gardée et conseillée; ce qui m'a rendu tolérant, entre les deux parties, dans le tribunal de la pénitence.

M. Flagen, colonel Bostonais, a commandé quelque temps à Montréal. Il m'a rendu la partie de notre maison que M. Murray avait changée en prison. J'ai joui de ce bienfait, que je n'avais pas demandé, et j'en ai remercié l'auteur. M. Flagen m'a invité par écrit à dîner; j'y ai été une fois avec un prêtre Irlandais royaliste, qui demeurait chez moi et

qui avait été ci-devant familier chez M. et M<sup>me</sup> Flagen.

Les Bostonais avaient levé, sur la fin de l'hiver, deux compagnies de milice canadienne, Lieber et Olivier. Ces nouveaux enrôlés étaient en garnison à Montréal, quand les Pâques s'ouvrirent. Etant prié de les confesser, je consentis à les recevoir, si l'on pouvait m'assurer qu'ils n'iraient point au siège de Québec et qu'ils feraient un service pacifique à Montréal. M. Olivier me l'ayant assuré, je me laissai gagner. Le mardi de Pâques, après dîner, je commençai à confesser les moins mauvais sans les approuver à beaucoup près. Ceux qui eurent permission de communier passèrent dans la foule, à la paroisse, jusqu'à Quasimodo inclusivement.

Le mardi après Quasimodo, trois miliciens traîneurs reçurent de moi l'absolution et furent se présenter à la paroisse. Ils y furent refusés publiquement. Je les consolai et je les communiai secrètement, *januis clausis*.

Tels sont, Monseigneur, les principaux prétextes que j'ai donnés, l'hiver et le printemps, aux suppositions, aux exagérations, aux interprétations malignes, aux détractions, aux calomnies, à l'animosité de bien des gens.

Au vrai, en conscience et devant Dieu, suis-je Bostonais, rebelle, ou l'ai-je été? — Non, Monseigneur.

L'automne passé, lorsqu'on assemblait à Montréal les habitants de bonne volonté, pour une expédition qui a manqué, personne ne les a mieux reçus, n'en a plus confessés et communiés que moi. Je disais aux consultants qu'on faisait très-bien de s'offrir pour le service du Roi, et que ceux qui résistait aux ordres faisaient mal.

Je n'ai jamais cessé de faire chanter à nos saluts le *Domine salvum* et d'y chanter l'oraison pour le Roi.

Un P. Carroll, missionnaire de Maryland, étant venu à Montréal avec deux députés du congrès, se fit connaître à moi pour une lettre du P. Farmer, premier missionnaire à Philadelphie. Le séminaire a vu cette lettre, qui ne contenait rien de mauvais. Cependant je n'y ai point répondu. Le P. Carroll n'a point logé chez moi, et il n'y a mangé qu'une fois. Il y a dit la Messe avec la permission de M. Montgolfier.

Je n'ai jamais rien dit, rien écrit, ni rien fait pour le service du congrès ou des colonies-unies. Je n'en ai jamais rien reçu que notre maison bien délabrée.

J'ai reçu deux conseils qui tendaient à ma condamnation. L'un, de quitter la province à la retraite des Bostonais ; l'autre, de faire en chaire je ne sais quelle rétractation de mes erreurs et réparation de

mes fautes. J'ai rejeté le premier conseil et je ne sais que faire du second.

Disposez de moi, Monseigneur. Vous trouverez très-soumis aux ordres, aux avis, aux inclinations de Votre Grandeur,

Monseigneur,

Votre très-humble, très-respectueux, très-obéissant serviteur,

A Montréal, le 15 juin 1776.

R. FLOQUET.

*P. S.* — La présente est communicable, sous le bon plaisir de Votre Grandeur.

*Nota.* — Nous avons vu dans la note de la page 104, avec quelle simplicité le P. Floquet se soumit à Mgr Briand et demanda pardon de ses torts, ou si l'on veut de ses imprudences. Réconcilié avec son évêque, il continua ses travaux jusqu'à sa mort, arrivée à Québec, le 18 octobre 1782 : il était âgé de soixante-six ans.

---

## APPENDICE.

---

CATALOGUE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE DES MEMBRES DE LA  
COMPAGNIE DE JÉSUS , ENVOYÉS DANS LES MISSIONS DU CANADA  
ET DE LA LOUISIANE (1611-1800).

*Les noms marqués d'un \* sont copiés sur les signatures auto-  
graphes. P. indique le départ de France. — R. le retour.  
— M. la mort.*

1. Biard, *Pierre.* \* P. 12 juin 1611. R. 1613. M. à Avi-  
gnon, 17 nov. 1622.
2. Masse, *Enemond,* \* P. 12 juin 1611. M. à Québec, 12  
mai 1646.
3. Quentin, *Jacobus.* P. 1612. R. 1614.
4. Lalemant, *Charles.* \* P. 19 juin 1625. R. 1638. M. à  
Paris, le 18 nov. 1674.
5. Brebeuf, *Jean de.* \* Tué par les Iroquois, le 16 mars  
1649.
6. Noué, *Anne de.* P. 14 juillet 1626. M. gelé le 1 ou le 2  
février 1646.

7. Noiroi , *Claude*. P. 14 juillet 1626. M. noyé le 24 août 1629.
8. Ragueneau , *François*. P. 1628. Pris et ramené par les Anglais, 1629.
9. Vieuxpont , *Alexandre de*. P. 24 août 1629. R. 1630 (Il n'aborda qu'à l'Ile du cap Breton.)
10. Vimont , *Barthélemy*. \* P. 18 sept. 1629. R. 26 oct. 1659. M. à Vannes, 13 juillet 1667.
11. Le Jeune , *Paul*. \* P. 16 juillet 1632. R. 30 oct. 1649. M. à Paris, 7 août 1664.
12. Daniel , *Antoine*. P. 1632. Tué par les Iroquois le 4 juillet 1648.
13. Davost , *Ambroise*. P. en mai 1633. M. sur mer en 1643.
14. Perrault , *Julien*. P. 30 avril 1634.
15. Richard , *André*. P. 17 mai 1634. M. à Québec, le 21 mars 1681.
16. Buteux , *Jacques*. \* P. 24 juin 1634. Tué par les Iroquois , près des Trois-Rivières, le 10 mai 1652.
17. Dumarché , *Charles*. P. 2 juillet 1635. R. en 1637. M. à Quimper, 17 janvier 1661.
18. Quentin , *Claude* \*. P. en 1635. R. 20 oct. 1647. M. à la Flèche , le 31 oct. 1676.
19. Pijart , *Pierre* \*. P. 10 juillet 1635. R. 23 août 1650. M. à Dieppe , 26 mai 1670.
20. Lemercier , *François*. \* P. 20 juillet 1635. R. en 1673. M. à la Martinique , le 12 juin 1690.
21. Dequen , *Jean*. \* P. 17 août 1635. M. à Québec 8 oct. 1659.
- . Turgis , *Charles*. P. en 1635. M. à Miskou, 4 mai 1637.

23. Adam , *Nicolas*. P. 11 juin 1636. R. en 1641. M. à La Flèche , 29 mars 1659.
24. Chastellain , *Pierre*. \* P. 11 juin 1636. M. à Québec , 15 août 1684.
25. Garnier , *Charles*. \* P. 11 juin 1636. Tué par les Iroquois , le 7 déc. 1649.
26. Ragueneau , *Paul*. P. 28 juin 1637. R. 12 août 1662. M. à Paris , 3 sept. 1680.
27. Jogues , *Isaac*. \* P. 2 juillet 1636. Tué le 16 oct. 1646.
28. Eudemara , *Georges d'*. \* P. en 1636. M. en 1648 ou 49 au Canada.
29. Delaplace , *Jacques*. \* P. en 1637 M. à Québec , le 15 sept. 1668.
30. Gondoin , *Nicolas*. P. en 1637. R. en 1637.
31. Pijart , *Claude*. P. 14 juillet 1637. M. à Québec , 16 nov. 1683.
32. Raymbault , *Charles*. \* P. en 1637. M. à Québec , 22 oct. 1642.
33. Lalemant , *Jérôme*. \* P. 26 août 1638. M. à Québec , 26 janv. 1673.
34. Le Moyne , *Simon*. P. en 1638. M. au cap de la Magdel. le 24 nov. 1665.
35. Duperon , *François*. \* P. en 1638. M. à Chambly , 10 nov. 1665.
36. Chaumonot , *Pierre-Jos.-Marie*. \* P. 1<sup>er</sup> août 1639. M. à Québec , 21 février 1693.
37. Poncet , *Joseph-Ant.* \* P. 1<sup>er</sup> août 1639. R. 18 sept. 1657. M. à la Martinique , 11 juin 1675.
38. Duperon , *Jos.-Imbert*. \* P. juillet 1640. R. 6 sept. 1658.  
N.

39. Ménard, *René*. \* P. 8 juillet 1640. M. dans les bois près du lac Supérieur, en août 1661.
40. Dolebeau, *Jean*. P. en 1640. M. sur mer, en 1643.
41. Bressani, *Franc.-Jos.* \* P. en 1642. R. 2 nov. 1650 M. à Florence, 9 sept. 1672.
42. Chabanel, *Noël*. P. 15 août 1643. Tué par les Iroquois, 8 déc. 1649.
43. Lyonne, *Martin de*. \* P. 15 août 1643. M. en Acadie 16 janv. 1661.
44. Garreau, *Léonard*, \* P. 15 août 1643. Tué par les Iroquois, le 2 sept. 1656.
45. Druilletes, *Gabriel*. \* P. 15 août 1643. M. à Québec, 8 avril 1681.
46. Daran, *Adrien*. P. 6 août 1646. R. 21 sept. 1650. M. à Vannes, 24 mai 1670.
47. Lalemant, *Gabriel*. \* P. 20 sept. 1646. Tué par les Iroquois, le 17 mars 1649.
48. Defréat, *Amable*. \* P. en sept. 1646. R. 11 oct. 1647.
49. Bailloquet, *Pierre*. \* P. 25 juin, 1647. au Canada en 1692, dans le catalogue de la Province d'Aquitaine de 1693, on lit : *non rediturus*.
50. Grelon, *Adrien*. \* P. 14 août 1647. R. 23 août 1650. M. en France, 1697. (Miss. en Chine 1657-1670.)
51. Bonin, *Jacques*. \* P. 14 août 1647. R. 21 sept. 1650. M. à la Martinique, 4 nov. 1659.
52. Albanel, *Charles*. \* P. 23 août 1649. R. ou M. après 1696.
53. Fremin, *Jacques*. \* P. en 1654. M. à Québec, 20 juillet 1692.

54. Dahlon, *Claude*. \* P. en 1655. M. à Québec, en 1697.
55. Allouez, *Claude-J.* \* P. 11 juillet 1658. M. aux Ottawais, en 1689 ou 90.
56. Nouvelle, *Henri*. \* P. 4 août 1662. M. aux Ottawais, en 1702.
57. Simon, *Charles*. P. 27 oct. 1662. R. 6 sept. 1663.
58. Garnier, *Julien (Schol.)*. \* P. 27 oct. 1662. M. à Québec, février 1730.
59. Raffeix, *Pierre*. \* P. 22 sept. 1663. M. à Québec, en 1723.
60. Nicolas, *Louis*. \* P. 1<sup>er</sup> mai 1664. R. en 1675.
61. Beschefer, *Thierry*. \* P. 19 juin 1665. R. en 1690.
62. Bardi, *Claude*. P. 30 juin 1665. R. 28 août 1667.
63. Bruyas, *Jacques*. P. 3 août 1666. M. chez les Iroquois, en 1712.
64. Elye, *Jean-Fr. (Schol.)*. P. 3 août 1666. R. 14 oct. 1667.
65. Carheil, *Etienne de*. \* P. 6 août 1666. M. au Canada, 27 juillet 1726.
66. Marquette, *Jacques*. \* P. 20 sept. 1666. M. au lac Michigan, 19 mai 1675.
67. Pierron, *Jean*. \* P. 27 juin 1667. R. en 1678.
68. Millet, *Pierre*. \* P. en 1667, M. à Québec, 31 déc. 1708.
69. Beaulieu, *Louis de*. \* P. 25 sept. 1667. R. en 1670.
70. Pierson, *Philippe (Schol.)*. P. le 25 sept. 1667. M. au Canada, en 1688.
71. Blanchet, *Jean*. \* P. en 1668. R. en 1670.
72. Boniface, *François*. P. en 1669. M. à Québec, le 17 déc. 1674.

73. André, *Louis*. \* P. en 1669. M. à Québec, en 1715.
74. Lamberville, *Jean de*. \* P. en 1669. R. en 1692. M. à Paris, en févr. 1714.
75. Matthieu, *Guillaume*. \* P. en 1670. R. en 1676, M. à La Rochelle, le 5 févr. 1677.
76. Crépieul, *François de*. \* P. en 1670. M. au Canada, en 1702.
77. Dalmas, *Antoine*. \* P. en 1670. Tué à la baie d'Hudson, le 3 mars 1693.
78. Vaillant de Gueslis, *Franç. (Schol.)*. \* P. en 1670. R. en 1715.
79. Robaud, *Jacques*. P. en 1670. M: en route 1670, en assistant les malades.
80. Silvy, *Antoine*. \* P. 30 sept. 1673. M. au Canada en 1711.
81. Bouvart, *Martin*. \* P. 30 sept. 1673. M. à Québec, le 10 ou 18 août 1705.
82. Vaultier, *Jacques*. P. en 1673. R. en 1681.
83. Boucher, *Jean-B.* P. en 1674. R. en 1680. M. en retournant au Canada, 1686.
84. Lamberville, *Jacques de*. \* P. en 1674. M. au Canada, en 1711.
85. Choleneo, *Pierre*. \* P. en 1674. M. à Québec, 13 oct. 1723.
86. Morain, *Jean (Schol.)*. \* P. en 1674. M. à Québec, 24 fév. 1688.
87. Bonnault *André*. \* P. en 1676. R. en 1679.
88. Enjalran, *Jean*. \* P. en 1676. R. en 1702.
89. Thouvenot, *Claude (Schol.)*. P. en 1676. R. en 1679.

90. Chauchetière, *Claude*. \* P. en 1677. M. à Québec, le 17 avril 1709.
91. Potier, *Nicolas*. P. en 1677. M. à Québec, 4 mai 1689.
92. Bigot, *Jacques*. \* P. en 1679. M. à Québec, en avril 1711.
93. Bigot, *Vincent*. \* P. en 1680. R. en 1713. M. à Paris, 7 sept. 1720.
94. Gassot, *Henri-Jos*. \* P. en 1683. M. à Sillery, le 13 déc. 1685.
95. Gravier, *Jacques*. \* P. en 1684. M. sur mer, en 1708.
96. Aveneau, *Claude*. \* P. en 1686. M. aux Illinois, le 14 sept. 1711.
97. Chicard, *François*. P. en 1686. R. en 1695.
98. Marest, *Joseph-Jacq*. \* P. en 1686. M. à Montréal, en oct. 1725.
99. Dupuy, *Gaspard*. P. en 1686. M. en route, en 1686.
100. Viguier, *Jean*. \* P. en 1687. R. ou M. en 1699.
101. Germain, *Joseph*. \* P. en 1687. M. en 1722.
102. Favre, *Bonaventure*. P. en 1688. M. à Québec, 6 déc. 1700.
103. Fontenoy, *François*. P. en 1688. Absent après 1689.
104. Rale, *Sébastien*. \* P. le 13 oct. 1689. Tué en Acadie, le 23 août 1724.
105. Couvert, *Michel-Germ. de*. \* P. en 1689. M. à Québec, en oct. 1715.
106. Bunou, *Jacq.-Phil.(Schol.)*. P. en 1689. Absent en 1695.
107. Pearson, *Jean (Schol.)*. P. en 1689. R. en 1691.
108. Bineteau, *Julien*. \* P. en 1691. M. aux Illinois le 25 déc. 1699.

109. Marest , *Pierre-Gabriel*. P. en 1694. M. aux Illin. en sept. 1715.
110. Pinet , *Pierre*. P en 1694. M. en 1704.
111. Lagrené , *Pierre*. P. en 1694. encore à Québec, en 1732.
112. Rüel , *Philippe-Jacq. (Schol.)*. \* P. en 1694. R. 1698.
113. Aubery , *Joseph (Schol.)*. \* P. en 1694. M. au Canada en 1756.
114. Bradehale , *François*. P. en 1665. R. ou M. en 1697.
115. Le Blanc , *Augustin*. \* P. en 1697. R. en 1700.
116. Mermet (*Jean*). \* P. en 1668. R. ou M. en 1718.
117. Limoges , *Joseph de*. P. en 1698. M. au Mississipi, en 1703.
118. Avaugour , *Louis d' (Schol.)*. \* P. en 1698. R. avant 1726.
119. Mallemain , *Pierre de (Schol.)*. \* P. en 1698. R. en 1701.
120. Chardon , *Jean-B.* \* P. en 1699. Encore au Canada en 1732.
121. Du Rue . *Paul*. P. en 1699. M. à la Nouvelle-Orléans, le 22 avril 1722.
122. Duperet , *Jacques (Schol.)*. P. en 1699. R. en 1703.
123. Baurie , *Jean*. P. en 1699. R. en 1702.
124. La Chasse , *Pierre de*. \* P. en 1699. Encore à Québec , en 1746,
125. Dongé , *Pierre*. P. en 1700. M. au Mississipi en 1705.
126. La Tour , *Urbain de (Schol.)*. P. 1700. R. en 1708 ou 1709.
127. Charlevoix , *Pierre-François-Xavier de (Schol.)*. \* P. en 1705. R. en 1722.
128. Du Puys , *Claude (Schol.)*. \* P. 1705. Encore à Québec, en 1737. (Sorti avant 1744.)

129. Duparc, *Jean-B.* \* P. en 1706. M. à Québec, le 16 juillet 1721.
130. Deville, *Jean-Marie.* P. en 1706. M. aux Illinois le 15 juin 1720.
131. Lebrun, *François.* \* P. en 1707. M. à Québec, le 16 juillet 1721.
132. Mareuil, *Pierre de.* P. en 1707. R. en 1713. M. à Paris, en 1742.
133. Villette, *Louis de (Schol.).* P. en 1709. R. en 1714.
134. Heu, *Jacques d'.* P. en 1710. Encore à Québec, en 1730.
135. Laverjat, *Etienne.* P. en 1711. R. ou M. avant 1762.
136. Laure, *Pierre (Schol.).* P. en 1711. Encore à Québec, en 1728.
137. Loyard, *Étienne.* P. en 1711. M. à Québec, le 21 juin 1731.
138. Lafitau, *Jos.-Franç.* \* P. en 1712. R. en 1717.
139. Dumans, *Léonard-Martin.* P. en 1713. M. à Québec, le 27 mars 1715.
140. Richer, *Pierre.* \* P. en 1714. Encore à Québec en 1762.
141. Buisson. P. en 1714. Encore à Québec, en 1716.
142. Gérard, *Bertrand-Louis.* P. en 1715. R. ou M. avant 1733.
143. Guymoneau, *Jean-Ch.* \* P. en 1715. M. aux Illinois, 6 février 1736.
144. Daniélou, *Jean (Schol.).* P. en 1715. M. à Québec, 23 mars 1744.
145. Le Boulanger, *Jean.* P. en 1716. Encore à la Louisiane, en 1727.
146. Le Sueur, *Jacques.* P. en 1716. Encore à Québec, en 1757.

147. Kereben , *François de*. P. en 1716. Encore à la Louisiane, en 1727.
148. Guignas , *Michel*. \* P. en juin 1716. Encore à Québec, en 1746
149. Syrenne , *Jacques de (Schol.)*. P. en 1716. Encore à Québec, en 1746.
150. Lauzon , *Pierre de*. \* P. en 1717. R. ou M. avant 1746.
151. Beaubois , *Nicolas de*. P. en 1718. R. en 1735.
152. Saint-Pé , *Jean de*. \* P. en 1719. M. le 8 juillet 1770.
153. Lamarche , *Jean-Franç. de (Schol.)*. P. en 1720. R. en 1723.
154. La Bretonnière , *Jacques-Quentin de*. P. en 1721. R. ou M. avant 1757.
155. Mesaiger , *Charles*. \* P. en 1722. R. en 1749.
156. Allieux , *Jean-Vincent (Schol.)*. P. en 1722. R. en 1729.
157. Baudoin , *Michel*. P. en 1722. Encore à la Nouvelle-Orléans, en 1762.
158. Courcy , *Charles-Antoine de (Schol.)*. P. en 1723. M. à Québec, le 4 mai 1727.
159. Marcol , *Gabriel*. P. en 1723. Encore à Québec, en 1756.
160. Dezert , *Charles*. P. en 1724. Encore à Montréal, en 1727.
161. La Germandière , *Rodolphe de*. P. 1725. M. sur mer, en 1725.
162. Degonnor , *Nicolas*. \* (Catal. 1758 : de Gonnor.) P. en 1725. Encore à Québec, en 1758.
163. Deslandes , *Joseph*. P. en 1726. R. en 1743. M. à Paris, procureur, en 1743.

164. La Richardie, *Armand de*. P. en 1729. Encore à Québec en 1758.
165. Du Poisson, *Paul*. P. en 1726. Tué par les Natchez le 28 nov. 1729.
166. Le Petit, *Mathurin*. \* P. en 1726. Encore aux Illinois, en 1738.
167. Souël, *Jean*. P. en 1726. Tué par les Jasous, le 11 déc. 1729.
168. Butler, *Guillaume (Schol.)*. P. en 1726. Encore à Québec, en 1730.
169. Guyenne, *Alexis-Xavier de*. P. en 1727. Encore aux Illinois, en 1762.
170. Tartarin, *René*. P. le 23 juillet 1727. Encore à la Louisiane en 1746.
171. Dumas, *Jean*. P. en 1726. Absent avant 1740.
172. Outreleau, *Etienne d'*. P. en 1727. R. en 1747.
173. Guyon, *Louis (Schol.)*. P. en 1728. R. en 1730.
174. Incarville, *Pierre d' (Schol.)*. P. en 1730. R. à Paris, en 1739.
175. Maurice, *Jean-B. (Schol.)*. P. en 1730. M. à Québec, le 20 mars 1746.
176. Guesnier, *François-Bertin*. P. en 1731. M. à Québec, en 1735.
177. Watrin, *Philibert*. P. en août 1732. R. en 1764.
178. Aulneau, *Pierre*. P. en 1732. Tué au lac des Bois, en 1736.
179. Vitry, *Pierre de*. P. en 1732. R. ou M. en 1752.
180. Sénat, *Antonin*. P. en 1734. Tué aux Illinois, en 1736. Le jour des Rameaux.

181. La Pierre, *Jean de*. \* P. en 1735.
182. Morand, *Guillaume-François*. P. en 1735. Encore à la Nouvelle-Orléans en 1762.
183. Du Jaunay, *Pierre*, P. en 1736. M. au Canada, 17 février 1781.
184. La Morinie, *Jean-B. de* \* P. en 1736. Encore aux Ottawas en 1762.
185. Avond, *Louis*. P. en 1736. R. en 1745.
186. Coquart, *Godefroid*. P. en 1738. M. au Canada, le 12 juillet 1766.
187. Germain, *Charles*. P. en 1738. R. ou M. après 1762.
188. Meurin, *Sébastien-Louis*. \* P. en nov. 1741. M. aux Illinois, en 1777.
189. Corthier, *Thomas-Laurent*. P. en 1741. R. avant 1752.
190. Bonnécamp, *Joseph-Pierre de*. P. en 1741. R. avril 1757.
191. Tournois, *Jean-B.* P. en 1741. R. en 1750.
192. Le Fèvre, *Nicolas*. P. en 1743.
193. Le Franc, *Marin-Louis*. \* P. en 1742. M. après 1762.
194. Potier, *Pierre*. \* P. en 1743. M. à Sandwich, le 16 juillet 1781.
195. Salleneuve, *Jean-B. de*. P. en 1743.
196. Canos, *Joseph-Marie*. F. en 1745. M. à Québec, le 23 avril 1751.
197. Glapion, *Auguste-Louis de (Schol.)*. P. en 1744. M. à Québec, le 24 févr. 1790.
198. Floquet, *Pierre-René*. \* P. le 17 août 1744. M. à Québec, le 18 oct. 1782,
199. Servière, *François-Marie de (Schol.)*. P. en 1745.

200. Cohade, *Guillaume*. P. le 20 sept. 1746. R. ou M. avant 1756.
201. Gordan, *Antoine*. P. en 1748. M. au Canada, en 1777 ou 1779.
202. Gounon, *Simon*. P. en 1748. Noyé le 13 mai 1764.
203. Dervillé, *Julien (Schol.)*. P. en 1749. R. en 1753 ou 54.
204. Vivier, *Louis*. P. en 1749.
205. Le Bançais, *Siméon*. P. en 1749. R. nov. 1760.
206. Le Roy, *Maximilien*. P. en 1749.
207. Macquet, *Alexis*. \* P. en 1749. M. à Québec, 2 mars 1775.
208. Saux, *Ives de*. (ou *le*) P. en 1749. R. en 1753. M. à Rennes, 25 juillet 1754.
209. Salien, *Yves-Hyacinthe*. P. en 1749. R. en 1754.
210. Carette, *Louis*. P. en 1749.
211. Virot, *Claude-François*. \* P. en 1750. Tué par les Iroquois, en juillet 1759.
212. Moyné, *François*. P. en 1750. R. en 1755.
213. Audran, *Pierre*. P. en 1752. R. en 1760.
214. Noël, *Jean-B. (F. Coadj.)*. P. en 1753. Ordon. 20 déc. 1766. M. en 1769.
215. Billiard, *Pierre-Robert*. \* P. en 1753. Absent du catalog. en 1756.
216. Le Prédour, *Jean-Jacques*. P. en 1754. Encore au Canada, 1761.
217. Phleugny, *Pierre de (Schol.)*. P. en 1754. R. en 1761.
218. Deverney, *Julien*. P. en 1754. Encore en Louisiane en 1761.

219. Girault de Villeneuve, *Etienne*. \* P. en 1754. M. 8 oct. 1794.
220. Aubert, *Jean-B.* P. en 1754. R. à Grenoble, en 1784.
221. La Brosse, *Jean-B. de*. \* P. 24 sept. 1754. M. en avril 1782.
222. Rombaux, *Pierre*. P. en 1755. R. en 1763. M. à Paris.
223. Fourré, *Julien-Joseph*. P. en 1755. Absent du catalog. en 1761.
224. Well, *Bernard*. P. en 1757. Encore à Montréal, en 1789. M. au Canada.
225. Huguet, *Joseph*. P. en 1757. M. le 6 mai 1783.
226. Neuville, *Jean-B. de*. \* P. en 1757. Absent du catalog. en 1761.
227. Morlière, *Charles-Alex. (Schol.)*. P. en 1757. Absent du catalog. en 1761.
228. Casot, *Jean-Joseph*. \* P. en 1757. M. à Québec, le 16 mars 1800.
-

CATALOGUE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

*Le chiffre qui se trouve à la fin de chaque article est celui du Catalogue par ordre chronologique.*

Adam, <i>Nicolas</i> . . . . .	23
Albanel, <i>Charles</i> . . . . . Prov. Tolos.	52
Allioux, <i>Jean-Vincent</i> ( <i>Schol.</i> ). Nat. venet. 13 aug. 1698; ingr. 26 oct. 1721. . . . .	156
Allouez, <i>Claude-Jean</i> . . . . . Prov. Tolos.	55
André, <i>Louis</i> . . . . .	73
Aubert, <i>Jean-B.</i> Nat. 1 mart. 1722; ingr. 7 sept. 1739. . . . . Prov. Lugd.	220
Aubéry, <i>Joseph</i> ( <i>Schol.</i> ). Nat. 10 mart. 1674; ingr. 8 sept. 1690. . . . .	113
Audran, <i>Pierre</i> . Nat. 22 oct. 1721 ingr. 14 nov. 1737. . . . . Prov. Tolos.	213
Aulneau, <i>Pierre</i> . . . . .	178
Avaugour, <i>Louis d'</i> ( <i>Schol.</i> ). . . . .	118
Aveneau, <i>Claude</i> . . . . .	96
Avond, <i>Louis</i> . . . . .	185
Bailloquet, <i>Pierre</i> . . . . . Prov. Aquit.	49
Bardy, <i>Claude</i> . . . . .	62
Baudoin, <i>Michel</i> . Nat. Québec. 1692; ingr. 11 déc. 1713. . . . . Prov. Aquit.	157
Bauri, <i>Jean</i> . (dans quelques manuscrits on lit <i>Bovie</i> , <i>Boré</i> ). . . . .	123

Beaubois, <i>Nicolas de</i> . Nat. Aurel. 15 oct. 1689 ; ingr.	
27 oct. 1706. . . . .	151
Beaulieu, <i>Louis de</i> . . . . . Prov Lugd.	69
Beschefer, <i>Thierry</i> . . . . .	61
Biard, <i>Pierre</i> . . . . .	1
Bigot, <i>Jacques</i> . . . . .	92
Bigot, <i>Vincent</i> . . . . .	93
Billiard, <i>Pierre-Robert</i> . Nat. 28 janv. 1723 ; ingr. 11	
avril. 1743. . . . .	215
Bineteau, <i>Julien</i> . . . . .	108
Boniface, <i>François</i> . . . . .	72
Bonnault, <i>André</i> . . . . . Prov. Aquit.	87
Bonnin, <i>Jacques</i> . . . . .	51
Bonnécamp, <i>Jos.-Pierre de</i> . Nat. 5 sept. 1707 ; ingr.	
3 nov. 1727. . . . .	190
Boucher, <i>Jean-B</i> . . . . . Prov. Campan.	83
Bouvard, <i>Martin</i> . . . . .	71
Blanchet, <i>Jean</i> . . . . . Prov. aquit.	81
Bradehale, <i>François</i> . . . . .	114
Brébœuf, <i>Jean de</i> . . . . . ingress. 6 nov. 1617.	5
Bressani, <i>Franç.-Jos</i> . . . . .	41
Bruyas, <i>Jacques</i> . . . . .	63
Buisson. . . . .	141
Bunou, <i>Jacques-Phil. (Schol.)</i> . ingr. 11 sept. 1686.	106
Butler, <i>Jean-Guill. (Schol.)</i> . Nat. Vesunt. 10 nov.	
1703 ; ingr. 31 janv. 1722. . . . .	168
Buteux, <i>Jacques</i> . . . . . ingr. 2 oct. 1620.	16
Canos, <i>Claude-Jos.-Marie</i> . Nat. 21 apr. 1710 ; ingr. 5	
oct. 1727. Prov. Lugd. . . . .	196



Danielou, <i>Jean-Pierre</i> (Schol.). . . . .	144
Daran, <i>Adrien</i> . . . . .	46
Davost, <i>Ambroise</i> . . . . .	13
Defrétat, <i>Amable</i> . . . . .	48
Degonnor, <i>Nicolas</i> . Nat. 19 nov. 1694; ingress. 11 sept. 1710. . . . . Prov. Aquit.	162
Delaplace, <i>Jacques</i> . . . . .	29
Dequen, <i>Jean</i> . . . . . ingress. 13 sept. 1620.	21
Dervillé, <i>Julien-Franç.</i> (Schol.). Nat. 29 déc. 1725; ingr. 3 sept. 1744. . . . .	203
Deslandes, <i>Joseph</i> . . . . .	163
Deverney, <i>Julien</i> (ou De Verney). Nat. 19 déc. 1719; ingr. 17 oct. 1737. . . . .	218
Deville, <i>Jean-Marie</i> . . . . .	130
Dezert, <i>Charles</i> . . . . .	160
Dolebeau, <i>Jean</i> . . . . .	40
Dongé, <i>Pierre</i> . . . . .	125
Doutreleau (ou Outreleau d'), <i>Etienne</i> . Nat. 11 oct. 1693; ingr. 27 jul. 1715 . . . . . Prov. Campan.	172
Druilletes, <i>Gabriel</i> (ou Druillettes). . . . .	45
Dumans, <i>Léonard-Martin</i> . . . . .	139
Dumarché, <i>Charles</i> . . . . .	17
Dumas, <i>Jean</i> . . . . . Prov. Lugd.	171
Du Jaunay, <i>Pierre</i> . Nat. venet. 11 aug. 1704; ingr. 2 sept. 1723. . . . .	183
Duparc, <i>Jean-B.</i> Nat. 18 jun. 1676; ingr. 28 sept. 1695. . . . .	129
Duperet, <i>Jacques</i> (Schol.). Nat. 20 jul. 1675; ingr. 8 sept. 1695. . . . .	122

Duperon , <i>François</i> . . . . .	35
Duperon , <i>Jos.-Imbert</i> . . . . .	38
Du Poisson , <i>Paul</i> . . . . . ingr. en 1712. Prov. Camp.	165
Dupuy , <i>Gaspard</i> . . . . .	99
Du Puys , <i>Claude (Schol.)</i> . Nat. 12 dec. 1682 ; ingr.	
3 sept. 1702. . . . .	128
Du Rue , <i>Paul</i> . . . . .	121
Elye , <i>Jean-Franç. (Schol.)</i> . . . . .	64
Enjalran , <i>Jean</i> . . . . . Prov. Tolos.	88
Eudemare , <i>Georges d'</i> . . . . .	28
Favre , <i>Bonaventure</i> . . . . . Prov. Camp.	102
Floquet , <i>Pierre-René</i> . Nat. 12 sept. 1716 ; ingr. 6	
aug. 1735. . . . .	198
Fontenoy , <i>François</i> . . . . . Prov. Ludg.	103
Fourré , <i>Julien-Joseph</i> . Nat. 6 jan. 1703 ; ingr. 26 nov.	
1721. . . . .	223
Fremin , <i>Jacques</i> . . . . .	53
Garnier , <i>Charles</i> . . . . . ingr. 14 sept. 1624.	25
Garnier , <i>Julien (Schol.)</i> . Nat. 6 jan. 1643 ; ingr. 26	
sept. 1660. . . . .	58
Garreau , <i>Léonard</i> . . . . . Prov. Rom.	44
Gassot , <i>Henri-Joseph</i> . . . . .	94
Gérard , <i>Louis-Bertrand</i> . Nat. mart. 1672 ; ingr. 3	
oct. 1692. . . . .	142
Germain , <i>Charles</i> . Nat. 1 maii 1707 ; ingr. 4 sept.	
1728. . . . . Prov. Gallo-Belg.	187
Germain , <i>Joseph</i> . . . . . Prov. Tolos.	101
Glapion , <i>Louis-Aug. de (Schol.)</i> . Nat. 8 jul. 1719 ;	
ingress. 10 oct. 1735. . . . .	197

N.

9

Gondoin, <i>Nicolas</i> . . . . .	30
Gordan, <i>Antoine</i> . Nat. 10 mart. 1717 ; ingr. 7 sept. 1736. . . . .	201
Prov. Lugd.	
Gounon, <i>Simon-Pierre</i> . Nat. 20 april. 1719 ; ingr. 3 dec. 1743. . . . .	202
Girault de Villeneuve, <i>Etienne</i> . Nat. 18 dec. 1718 ; ingr. 2 nov. 1738. . . . .	219
Gravier, <i>Jacques</i> . . . . .	95
Grelon, <i>Adrien</i> . . . . .	50
Guesnier, <i>Franç.-Bertin</i> . . . . .	176
Guignas, <i>Michel</i> . Nat. 22 jan. 1684 ; ingr. 9 dec. 1702. . . . .	148
Guyenne, <i>Alexis-Xav. de</i> . Nat. 26 dec. 1696 ; ingr. 24 sept. 1713. . . . .	169
Guymonneau, <i>Jean-Charles</i> . Nat. 14 mart. 1684 ; ingr. 3 oct. 1704. . . . .	143
Guyon, <i>Louis (Schol.)</i> . . . . .	173
Kereben, <i>Jos.-Franç. de (Schol.)</i> . Nat. 29 dec. 1683 ; ingr. 17 aug. 1703. . . . .	147
Heu, <i>Jacques d'</i> . Nat. 27 jan. 1672 ; ingr. 7 sept. 1690. . . . .	134
Prov. Lugd.	
Huguet, <i>Joseph</i> . Nat. 25 mai 1725 ; ingr. 30 sept. 1745. . . . .	225
Prov. Gallo-Belg.	
Incarville, <i>Pierre d' (Schol.)</i> . Nat. 20 oct. 1706 ; ingr. 7 sept. 1727. . . . .	174
Jogues, <i>Isaac</i> . . . . . ingr. 24 oct. 1624.	27
La Bretonnière, <i>Jacques-Quentin de</i> . Nat. 5 maii 1689 ; ingr. 20 sept. 1710. . . . .	154
La Brosse, <i>Jean-B. de</i> . Nat. 30 dec. 1724 ; ingr. 9	

sept. 1740. . . . .	Prov. Aquit.	221
La Chasse, <i>Pierre-Jos. de.</i> Nat. 7 mart. 1669 ingr.		
14 oct. 1687. . . . .		124
Lafitau, <i>Joseph-Franç.</i> . . . .	Prov. Aquit.	138
La Germandière, <i>Rodolphe de.</i> . . . .		161
Lagrené, <i>Pierre.</i> Nat. 28 oct. 1659 ; ingr. 2 oct.		
1677. . . . .		111
Lalemant, <i>Charles.</i> ingr. 27 jul. 1607. . . . .		4
Lalemant, <i>Gabriel.</i> . . . .		47
Lalemant, <i>Jérôme.</i> . . . .		33
Lamberville, <i>Jacques de.</i> . . . .		84
Lamberville, <i>Jean de.</i> . . . .		74
La Marche, <i>Jean-Franç. de (Schol.).</i> Nat 25 oct. 1700;		
ingr. 24 sept. 1714. . . . .		153
La Morinie, <i>Jean-B. de.</i> Nat. 24 dec. 1704; ingr. 6 oct.		
1735. . . . .	Prov. Aquit.	184
La Pierre, <i>Jean de.</i> Nat. 18 feb. 1704 ; ingr. 17 sept.		
1724. . . . .		181
La Richardie, <i>Armand de.</i> Nat. 7 jan. 1686 ; ingr. 21		
oct. 1703. . . . .	Prov. Aquit.	164
Latour, <i>Urbain de (Schol.).</i> . . . .		126
Laure, <i>Pierre (Schol.).</i> Nat. 17 sept. 1688 ; ingr. 29		
oct. 1707. . . . .		136
Lauverjat, <i>Etienne.</i> . . . .		135
Lauzon, <i>Pierre de.</i> Nat. 26 sept. 1687; ingr. 24 nov.		
1702. . . . .	Prov. Aquit.	150
Le Bançais, <i>Siméon.</i> Nat. 26 apr. 1719, ingr. 29		
aug. 1749. . . . .	Prov. Campan.	205
Le Blanc, <i>Augustin.</i> . . . .		115

Le Boulanger, <i>Jean</i> . Nat. 22 jul. 1864; ingr. 1700.	145
Le Brun, <i>François</i> . . . . .	131
Le Fèvre, <i>Nicolas</i> . . . . . Prov. Gallo-Belg.	192
Le Franc, <i>Marin-Louis</i> . Nat. 12 junii 1726; ingr. 31 maii 1742. . . . .	493
Le Jeune, <i>Paul</i> . . . . .	11
Lemercier, <i>François</i> . . . . . ingr. 14 oct. 1620.	20
Le Moyne, <i>Simon</i> . . . . . ingr. . . . 1623.	34
Le Prédour, <i>Jean-François</i> . Nat. 22 apr. 1722; ingr. 16 oct. 1739. . . . .	216
Le Petit, <i>Mathurin</i> . . . . .	166
Le Roy, <i>Maximilien</i> . Nat. 18 apr. 1716; ingr. 14 déc. 1733. . . . . Prov. Gallo-Belg.	206
Le Sueur, <i>Jacques</i> . Nat. 2 jul. 1685; ingr. 7 sept. 1705. . . . .	146
Limoges, <i>Joseph de</i> . . . . . ingr. 24 sept. 1686.	117
Loyard, <i>Etienne</i> . . . . .	137
Loyard, <i>Jeun-B</i> . Nat. 18 oct. 1678; ingr. 30 aug. 1693. Prov. Aquit. . . . .	n.
Lyonne, <i>Martin de</i> . . . . . Prov. Rom.	43
Mellemain, <i>Pierre de (Schol.)</i> . Nat. 27 déc. 1677; ingr. 4 sept. 1697. . . . .	119
Macquet, <i>Alexis (F. Coadj.)</i> . Nat. 25 maii 1710; ingr. 9 déc. 1732; Sacerd. 19 sept. 1767. . . . .	207
Marcol, <i>Gabriel</i> . Nat. 12 apr. 1692; ingr. 14 sept. 1708. . . . . Prov. Camp.	159
Marest, <i>Jos.-Jacq</i> . Nat. 18 mart. 1658; ingr. 25 sept. 1672. . . . .	98
Marest, <i>Pierre-Gabriel</i> . . . . .	109

Mareuil , <i>Pierre de</i> . . . . .	132
Marquette , <i>Jacques</i> . . . . .	66
Masse , <i>Enemond</i> . . . . .	2
Mathieu , <i>Guillaume</i> . . . . .	75
Mauris , <i>Jean-B. (Schol.)</i> . Nat. 10 mart. 1707; ingr.	
6 nov. 1729. . . . .	175
Ménard , <i>René</i> . . . . . ingr. 7 sept. 1624.	39
Mermet , <i>Jean</i> . . . . .	116
Mesaiger , <i>Charles</i> .. Nat. 7 mart. 1690 ; ingr. 1706.	155
Meurin , <i>Sébastien-Louis</i> . Nat. 26 déc. 1707 ; ingr.	
26 sept. 1726. . . . . Prov. Camp.	188
Millet , <i>Pierre</i> . . . . .	68
Morain , <i>Jean (Schol.)</i> . . . . .	86
Morand , <i>Guill.-Franç</i> . Nat. 23 aug. 1701 ; ingr. 14	
mart. 1720. . . . . Prov. Lugd.	182
Morlière , <i>Charles (Schol.)</i> . Nat. 29 junii 1733 ; ingr.	
11 sept. 1751. . . . . Prov. Camp.	227
Moyné , <i>François (Schol.)</i> . Nat. 7 oct. 1729 ; ingr. 2	
oct. 9 174. . . . .	212
Nau , <i>Lucas François</i> . . . . .	"
Neuville , <i>Jean-B. de</i> . Nat. 6 maii 1722 ; ingr. 6 sept.	
1742. . . . .	226
Nicolas , <i>Louis</i> . ingr. 16 sept. 1654. . . Prov. Tolos.	60
Noël , <i>Jean-B. (F. Coadj.)</i> . Nat. 31 dec. 1728. ingr. 7	
sept. 1751. sacerd. 20 déc. 1766. . . . .	214
Nouë , <i>Anne de</i> . . . . .	6
Nouvelle , <i>Henri</i> . . . . . Prov. Tolos.	56
Pearon , <i>Jean (Schol.)</i> . . . . ingr. 16 sept. 1686.	107
Perrault , <i>Julien</i> . . . . .	14

Phleugny, <i>Pierre de (Schol.)</i> . Nat. 2 mart. 1733 ; ingr. 12 oct. 1749. . . . .	217
Pierron, <i>Jean</i> . . . . . Prov. Camp.	67
Pierson, <i>Philippe (Schol.)</i> . . . . .	70
Pijart, <i>Claude</i> . . . . .	31
Pijart, <i>Pierre</i> . . . . .	19
Pinet, <i>Pierre</i> . . . . .	110
Poncet, <i>Jos.-Ant.</i> . . . . .	37
Poncet, <i>Jos.-Ant.</i> Mort le 12 août 1697 ; en allant au Canada. . . . .	»
Potier, <i>Nicolas</i> . . . . .	91
Potier, <i>Pierre</i> . Nat. 2 apr. 1708 ; ingr. 28 sept. 1729.	194
Quentin, <i>Claude</i> . . . . .	18
Quentin, <i>Jacobus</i> . . . . .	3
Raffeix, <i>Pierre</i> . Nat. 15 jan. 1635 ; ingr. 23 mart. 1653.	59
Ragueneau, <i>François</i> . . . . .	8
Ragueneau, <i>Paul</i> . . . . .	26
Rale, <i>Sébastien</i> . Nat. 4 jan. 1657 ; ingr. 25 sept.. 1674. . . . . Prov. Lugd.	104
Raymbaut, <i>Charles</i> . . . . .	32
Richard, <i>André</i> . . . . .	15
Richer, <i>Pierre-Daniel</i> . Nat. 11 aug. 1682, ingr. 29 aug. 1700. . . . .	140
Robaud, <i>Jacq.</i> . . . . .	79
Roubaud, <i>Pierre-Ant.</i> Nat. 18 maii 1784 ; ingr. 7 sept. 1739. . . . . Prov. Lugd.	222
Ruël, <i>Philippe-Jacq. (Schol.)</i> . . . . .	112
Saint-Pé, <i>Jean de</i> . Nat. 10 oct. 1686 ; ingr. 13 oct. 1703. . . . . Prov. Aquit.	152

Salien, <i>Yves-Hyacinthe (Schol.)</i> . Nat. 28 mart. 1724 ; ingr. 24 sept. 1744. . . . .	209
Salleneuve, <i>Jean-B. de</i> . Nat. 14 jun. 1708 ; ingr. 22 sept. 1727. . . . .	195
Saux, <i>Yves de (ou le)</i> . Nat. 2 mart. 1718 ; ingr. 1 jan. 1738. . . . .	208
Sénat, <i>Antoine</i> . . . . .	180
Servière, <i>Franç.-Marie de (Schol.)</i> . . . . .	199
Silvy, <i>Antoine</i> . . . . . Prov. Lugd.	80
Simon, <i>Charles</i> . . . . .	57
Souel, <i>Jean</i> . . . . . Prov. Camp.	167
Syrenne, <i>Jacq. de (Schol.)</i> . Nat. 22. oct. 1695. ingr. 15 sept. 1712. . . . .	149
Tartarin, <i>René</i> . Nat. 22 jan. 1695 ingr. 20 aug. 1712.	170
Thouvenot, <i>Claude</i> . . . . . Prov. Camp.	89
Tournois, <i>Jean-B.</i> . . . . .	191
Turgis, <i>Charles</i> . . . . .	22
Vaillant de Gueslis, <i>Franç. (Schol.)</i> . . . . .	78
Vaultier, <i>Jacques</i> . . . . .	82
Vieuxpont, <i>Alexandre de</i> . . . . .	9
Viguiier, <i>Jean</i> . . . . .	100
Villette, <i>Louis de (Schol.)</i> . . . . .	133
Vimont, <i>Barthél.</i> . . . . ingr. 16 nov. 1613.	10
Virost, <i>Claude</i> . Nat. 16 febr. 1721 ; ingr. 10 oct. 1738. . . . . Prov. Tolos.	211
Vitry, <i>Pierre de</i> . Nat. 2 maii 1700 ; ingr. 18 oct. 1749. . . . . Prov. Camp.	179
Vivier, <i>Louis</i> . Nat. 7 oct. 1714 ; ingr. 11 sept. 1731.	204

Watrin, <i>Philibert</i> . Nat. 1 apr. 1693; ingr. 6 nov.	
1712. . . . .	Prov. Camp. 177
Well, <i>Bernard</i> . Nat. 2 sept. 1724; ingr. 29 sept.	
1744. . . . .	Prov. Gallo-Belg. 224

*Nota 1<sup>o</sup>*.—Ce Catalogue, vérification faite, nous paraît exact, mais incomplet. Parmi quelques noms omis il faudrait placer celui de René Rivalin, né le 22 mai 1733, entré le 4 octobre 1750, professeur de grammaire, à Québec, en 1758.

De plus, les FF. Coadjuteurs ne figurent pas sur ce catalogue à l'exception de trois, qui, après la suppression de la Compagnie en France, ont été élevés au sacerdoce, par l'évêque de Québec. Sur le catalogue imprimé vers la fin de 1758, nous trouvons quatre Frères employés dans la mission de la Louisiane (Jean Parisel, Simon Maillard, Charles Magendie et Julien Pernelle); et neuf Frères en Canada (Alexandre Macquet, Charles Boispineau, Jacques Dohen, Jean-Bapt. Noël, Jean Casot, Pierre Gournay, Pierre Le Tellier, Etienne Racine et Pierre Demers.)

Ceux qui ont été élevés au sacerdoce sont les FF. Macquet, Noël et Casot, mort en 1800, dernier survivant des anciens Jésuites au Canada.

*NOTA 2<sup>o</sup>*. — Dans ce Catalogue alphabétique nous avons indiqué à quelle Province appartenaient les missionnaires envoyés au Canada. Les noms qui ne sont pas suivis de cette indication doivent être considérés comme appartenant à la Province de France.











